CTB

Insérer logo partenaire ici

RAPPORT DES RESULTATS 2012

PROGRAMME JUSTICE BURUNDI

ACRONYMES **4**

1 APERÇU DE L'INTERVENTION (MAX. 2 PAGES) **6**

1.1 FICHE PROJET 6
1.2 PERFORMANCES DU PROJET 8
1.3 EXECUTION BUDGETAIRE 8
1.4 RESUME 9

2 ANALYSE DE L'INTERVENTION **10**

2.1 CONTEXTE 10
2.1.1 Contexte général *10*
2.1.2 Contexte institutionnel *11*
2.1.3 Contexte de gestion : modalités d'exécution *11*
2.1.4 Contexte HARMO *11*
2.2 OUTCOME 12
2.2.1 Analyse des progrès réalisés *12*
2.2.2 Gestion des risques *17*
2.2.3 Impact potentiel *19*
2.2.4 Critères de qualité *19*
2.3 OUTPUT 1 : SNL 23
2.3.1 Analyse des progrès réalisés *23*
2.3.2 Exécution budgétaire *24*
2.3.3 Critères de qualité *24*
2.4 OUTPUT 2 : CEDJ 25
2.4.1 Analyse des progrès réalisés *25*
2.4.2 Exécution budgétaire *26*
2.4.3 Critères de qualité *26*
2.5 OUTPUT 3 : CFPJ 27
2.5.1 Analyse des progrès réalisés *27*
2.5.2 Exécution budgétaire *29*
2.5.3 Critères de qualité *29*
2.6 OUTPUT 4 : SERVICES CENTRAUX ET DGAP 30
2.6.1 Analyse des progrès réalisés *30*
2.6.2 Exécution budgétaire *34*
2.6.3 Critères de qualité *35*
2.7 OUTPUT 5 : COUR SUPREME 36
2.7.1 Analyse des progrès réalisés *36*
2.7.2 Exécution budgétaire *37*
2.7.3 Critères de qualité *38*
2.8 OUTPUT 6 (PROJET PERIPHERIQUE BDI0804711) 39
2.8.1 Analyse des progrès réalisés *39*
2.8.2 Exécution budgétaire *42*
2.8.3 Critères de qualité *42*
2.9 OUTPUT 7 (PROJET PERIPHERIQUE BDI0804711) 44
2.9.1 Analyse des progrès réalisés *44*
2.9.2 Exécution budgétaire *46*

2.9.3 Critères de qualité *46*
2.10 OUTPUT 8 (PROJET PERIPHERIQUE BDI0804711) 47
2.10.1 Analyse des progrès réalisés *47*
2.10.2 Exécution budgétaire *49*
2.10.3 Critères de qualité *49*
3 THEMES TRANSVERSAUX 50
3.1 GENRE ET MINEURS 50
3.2 ENVIRONNEMENT 50
3.3 AUTRE 50
4 PILOTAGE ET APPRENTISSAGE 52
4.1 PLAN D'ACTION 52
4.2 ENSEIGNEMENTS TIRES 53
5 ANNEXES 55
5.1 CADRE LOGIQUE D'ORIGINE 55
5.2 CADRE LOGIQUE MIS A JOUR 55
5.3 APERÇU DES MORE RESULTS 55
5.4 RAPPORT « BUDGET VERSUS ACTUELS (Y – M) » 55
5.5 RESSOURCES 55
5.6 DECISIONS PRISES PAR LA SMCL ET SUIVI 56

Acronymes

AIOJ	Appui institutionnel et opérationnel à la Justice au Burundi
ASDI/SIDA	Agence suédoise de Développement international
AT	Assistant (ou assistance) technique
ATI	Assistant technique international
ATN	Assistant technique national
ASF	Avocats sans Frontières
BNUB	Bureau i des Nations Unies au Burundi
BOB	Bulletin Officiel du Burundi
CA	Cour d'Appel
CEDJ	Centre d'Etudes et de Documentation juridique
CFPJ	Centre de Formation Professionnelle de la Justice
CS	Cour Suprême
CSM	Conseil supérieur de la magistrature
CSLP	Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté
CSP	Comité de suivi des publications
CTB	Agence belge de développement
CP	Conseillers Provinciaux
CT	Conseillers Techniques aux Magistrats
DFID	Department for International Development (Royaume Uni)
DGAP	Direction générale de l'administration pénitentiaire
DGD	Direction Générale de la Coopération au Développement
DI	Directeur d'Intervention (dans le projet AIOJ)
DOJ	Direction de l'organisation judiciaire
DTF	Dossier Technique et Financier
EMP	Evaluation à mi-parcours (MTR)
EST	Expertise thématique et sectorielle (Département de la CTB)
GED	Gestion électronique des documents
GT	Groupe thématique
GS-JED	Groupe sectoriel « Justice – Etat de Droit »
IOV	Indicateur objectivement vérifiable
M&E	Monitoring and Evaluation
MJ	Ministère de la Justice
MTR	Mid-Term Review (EMP)
NRD	Nouvelle Revue de Droit (démarrée sous le projet GTZ)
OMP	Officiers du Ministère Public (CSup et son parquet)
ONG	Organisation non-gouvernementale
OSC	Organisations de la société civile
PGN	Programme *Gutwara Neza* 'bonne gouvernance'
PTF	Partenaire Technique et Financier
RCN	ONG RCN-Justice et Démocratie

SMCL	Structure mixte de Concertation locale (Comité du projet AIOJB)
SNL	Service National de Législation
TGI	Tribunal de Grande Instance
TR	Tribunal de Résidence
UGP	Unité de Gestion du Projet

1 Aperçu de l'intervention (max. 2 pages)

1.1 Fiche projet

Nom Project	Projet d'Appui central et périphérique à la Justice au Burundi
Code Projet	BDI1006711
Zone d'intervention	Burundi
Budget	5.500.000€
Personnes clés	
Instance Partenaire	Services centraux, Cour Suprême, CFPJ, CEDJ DGAP
Date Convention de mise en œuvre	07/12/2011
Durée (mois)	48 mois
Groupes cibles	Les institutions du Ministère de la Justice
IMPACT	L'Etat de droit est renforcé à travers un cadre institutionnel approprié de la justice
OUTCOME	L'équité, la crédibilité et l 'efficacité de la justice pénale rendue et administrée par les institutions judiciaires et pénitentiaires sont améliorées, notamment pour les prévenus, les détenus et les mineurs en conflit avec la loi et pour les victimes de violences basées sur le genre
OUTPUTS	R1. Les décisions de justice en matière pénale sont motivées et conformes au droit national et aux normes internationales, notamment sur le régime de la détention et en matière de justice juvénile et de violences basées sur le genre.
	R2. Les acteurs judiciaires du niveau central sont responsabilisés et leur motivation est renforcée.
	R3. L'accès à une justice pénale humanisée est amélioré, notamment dans les provinces de Bubanza, Cibitoke, Muramvya et Mwaro et en particulier pour les prévenus, les détenus et les mineurs en conflit avec la loi et pour les victimes de violences basées sur le genre.
	R4. La capacité institutionnelle et l'image de la Cour Suprême sont renforcées ; elle assume mieux son rôle de garant d'un pouvoir judiciaire indépendant, performant (qualitatif et productif) et redevable.

Nom Project	Appui Institutionnel et Opérationnel à la Justice au Burundi
Code Projet	BDI0703511
Zone d'intervention	Burundi
Budget	6.555.421€
Personnes clés	
Instance Partenaire	Services centraux, Cour Suprême, CFPJ, CEDJ DGAP
Date Convention de mise en œuvre	06/06/2008
Durée (mois)	48 mois
Groupes cibles	Les institutions du Ministère de la Justice

IMPACT	L'Etat de droit au niveau de la justice à travers un cadre institutionnel approprié est renforcé
OUTCOME	Les capacités individuelles et organisationnelles pour rendre la justice plus performante sont renforcées à travers : 1. une contribution permettant que le droit soit davantage adapté, diffusé, connu et compris par les acteurs de la justice, afin qu'il soit mieux appliqué dans les décisions judiciaires et que les citoyens bénéficient d'une meilleure justice 2. une contribution pour améliorer l'administration et le fonctionnement de la justice, afin que celle-ci soit plus efficace, impartiale et équitable, conformément à l'objectif général de la Politique sectorielle du Ministère de la Justice (2006-2010).
OUTPUTS	• Les textes de lois, la jurisprudence et la doctrine sont compilés, diffusés et expliqués
	• Les connaissances théoriques et pratiques des magistrats et des agents de l'ordre judiciaire sont renforcées
	• Le Ministère de la Justice utilise des méthodes et outils de travail performants pour réaliser ses fonctions de coordination sectorielle et d'administration du système judiciaire
	• Les juridictions sont mieux organisées pour contribuer à l'efficacité et l'équité de la justice

Nom Project	Appui à la Justice et au Renforcement de l'Etat de Droit dans la région du Nord du Burundi
Code Projet	BDI0804711
Zone d'intervention	Burundi
Budget	2.000.000€
Personnes clés	
Instance Partenaire	Ministère de la Justice, Cour Suprême, CA de Bujumbura, Institutions judicaires et pénitentiaires des provinces de Bubanza, Cibitoke, Muramvya, Mwaro
Date Convention de mise en œuvre	05/02/2010
Durée (mois)	36 mois
Groupes cibles	Institutions judicaires et pénitentiaires des provinces de Bubanza, Cibitoke, Muramvya, Mwaro
IMPACT	Contribuer au renforcement de l'Etat de Droit au Burundi.
OUTCOME	L'accès à une justice équitable, crédible et efficace dans le Centre-Ouest du Burundi (Mwaro, Muramvya, Bubanza et Cibitoke) est amélioré.
OUTPUTS	• Les institutions de la chaîne judiciaire fonctionnent de manière plus efficace.
	• La qualité de la justice rendue est améliorée.
	• Les citoyens sont mieux informés et sont responsabilisés par rapport au système de la justice.

1.2 Performances du projet

Tableau logique d'intervention : Remplir sur la base des données introduites dans 2.2.4, 2.3.3, 2.4.3… (uniquement attribuer une note A, B, C ou D ![1]*).*

	Efficience	Efficacité	Durabilité
Outcome			
Output 1	B	B	B/C
Output 2	B	B	B/C
Output 3	B	B	B/C
Output 4	B	B/C	B/C
Output 5	B	D	B/C
Output 6	B	B	B/C
Output 7	B	B	B/C
Output 8	B	C	B/C

1.3 Exécution budgétaire

Budget total **BDI 0703511 avant** affectation du budget CS sur AICP	Dépenses année N	Solde	Taux de décaissement total
6.815.166,20 €	1.053.994 €	2.289.292,17 €	**66 %**
Budget **total BDI 0703511 après** affectation du budget CS sur AICP	Dépenses année N	Solde	Taux de décaissement total
4.666.466,20 €	1.053.994 €	140.592,17 €	**97 %**

Budget total **BDI 0804711**	Dépenses année N	Solde	Taux de décaissement total
2.000.000 €	569.249,58 €	989.280,21 €	**51 %**

Budget total **BDI1006711 avant** affectation CS sur AICP	Dépenses année N	Solde	Taux de décaissement total
5.500.000 €	420.602,31 €	5.068.622,44 €	**8 %**
*Budget total BDI1006711 **après** affectation CS sur AICP*	*Dépenses année N*	*Solde*	*Taux de décaissement total*
7.648.700 €	*420.602,31 €*	*7.217.322,44 €*	**6 %**

[1] A = Très bonnes performances, B = Bonnes performances, C = Faibles performances, D = Problématique

1.4 Résumé

Formuler 5 points clés (brièvement, en une ou deux phrases) dont un lecteur du présent rapport doit se souvenir.

- Le secteur de la Justice a connu des améliorations notoires concernant le management (au niveau périphérique avec les planifications annuelles et mensuelles des actions des services judiciaires), la visibilité du secteur (à travers notamment à travers la rentrée judiciaire au niveau central), l'organisation des juridictions (notamment la coordination des acteurs au niveau provincial) et la maîtrise de la population carcérale (baisse drastique et célérité dossiers prévenus détenus) ;
- Attraction des fonds Programme Justice - le Comité des partenaires a décidé en mai 2012 que la justice serait un secteur d'intervention belge suivi d'une décision selon laquelle le Programme justice disposerait d'un financement sur l'affectation de la tranche incitative ;
- Cependant, l'indépendance de la justice n'est pas encore une réalité et certains dossiers sont selon la société civile pilotés par l'exécutif entraînant une perte de crédibilité de l'institution par la population.
- Revue du programme dans son set up avec le démarrage du projet AICP et les nouvelles modalités de gestion concernant les Directeurs d'Intervention ;
- Une évaluation externe portant sur les trois projets a été organisée au mois de juin 2012. Globalement, le constat était positif avec néanmoins une nuance sur le volet Cour Suprême. Il a été recommandé de continuer l'intégration programmatique et de prévoir un nouveau résultat d'appui à la CS dans le projet AICP.
- Plusieurs formations et études ont été réalisées par le CFPJ (y inclus formation initiale des magistrats) mais demeurent en attente de validation par le Ministère de la Justice. Un engagement en termes d'affectation des ressources matérielles et humaines suffisantes au CFPJ, de développement institutionnel est nécessaire pour éviter que la construction du nouveau centre ne soit qu'une « coquille vide ».

Fonctionnaire exécution nationale[2]	Fonctionnaire exécution CTB[3]

[2] Nom et signature
[3] Nom et signature

2 Analyse de l'intervention[4]

2.1 Contexte

2.1.1 Contexte général

L'année 2012, dans le secteur de la Justice, pourrait se qualifier de période de « changements dans la continuité ».

Des Changements encourageants en ce qui concerne…

- La mise en œuvre opérationnelle de certains aspects de la politique sectorielle 2011-2015 et notamment de mesures ad hoc visant à réduire la pression carcérale accablante du Burundi et dénoncée depuis des années. En effet, la mesure d'appui à la libération conditionnelle lancée par le Ministère de la Justice en mars 2012, la mesure de grâce présidentielle lancée à l'occasion de la commémoration des 50 années d'indépendance du Burundi ainsi que des mesures sollicitant des acteurs judiciaires qu'ils limitent le recours à la détention préventive ont permis une diminution drastique de la population carcérale passant de 10463 détenus au 31 décembre 2011 à 6446 détenus au 31 décembre 2012 soit une réduction de 38%)…affaire à suivre en termes de processus…
- Quelques actions de dynamisations des services judiciaires impulsés par le Ministère de la Justice à travers notamment une veille trimestrielle des rendements et arriérés de dossiers qui, s'ils se stabilisent pour la première fois depuis 10 années, n'ont pas encore trouvé de mécanismes pérennes et efficaces de diminution ;
- La tenue d'une rentrée judiciaire en septembre 2012 pilotée par la Cour Suprême du Burundi (après 5 années d'absence) marquant une velléité de redonner aux institutions judiciaires la place qu'il leur est constitutionnellement due ;
- L'organisation pour la toute première fois au Burundi par le Ministre de la Justice d'une semaine « Portes Ouvertes » en novembre 2012 ;
- La progressive préparation d'Etats Généraux de la Justice, avec des sujets longtemps sollicités par les acteurs judiciaires mais également par la société civile.

Une continuité… notamment en termes de fragilité et d'enjeux politiques du secteur de la Justice…

- La continuation de la tenue de procès contestés par la société civile pour leur caractère non équitables et l'immixtion du pouvoir exécutif dans certains dossiers (procès dit « Ruvakuki », « Manirumva », « PARCEM », « Gatumba »…) ;
- Un vif débat burundais en 2012 sur l'existence ou non d'exécutions « extra judiciaires » qualifiées comme telles notamment par les Nations Unies et la société civile ;
- L'élaboration de projets de lois sur le statut de l'opposition (adopté et promulgué) ou de la presse qui sont controversés par les acteurs concernés au regard de l'exercice des libertés publiques;
- Une continuité dans la baisse des moyens financiers alloués au secteur de la Justice au niveau de l'Etat générant quelquefois une pratique de substitution par

[4] Dans le présent document : L'impact équivaut à l'objectif général, l'outcome à l'objectif spécifique et l'output au résultat

les partenaires étrangers;

C'est dans cette perspective que le Programme Justice a continué son action en renforçant cette année davantage sa vision programme, en accueillant une évaluation globale et externe du programme (évaluation finale du Projet Appui Institutionnel et Opérationnel à la Justice (BDI0703511), à mi-parcours pour le Projet Appui à la Justice et au renforcement de l'Etat de Droit dans la région centre Ouest du Burundi (BDI0804711) et recommandations pour le nouveau projet Appui Institutionnel central et périphérique (BDI1006711)).

Le programme, sur base de ces recommandations, s'est fixé comme objectif pour 2013 un recentrage de ses appuis, une capitalisation de ses acquis et un renforcement allant de l'opérationnel à l'institutionnel dans les domaines déjà investis (permis notamment par le déblocage de l'enveloppe incitative du Royaume de Belgique effectuée en 2012 au bénéfice du Burundi). L'annonce en comité des partenaires en mai 2012 que la Justice deviendra pour le prochain PIC un secteur de concentration de la CTB a permis de renforcer cette dynamique d'appui et de vision long terme impératives au développement institutionnel du secteur.

2.1.2 Contexte institutionnel

L'Ancrage institutionnel du Programme Justice est jugé relativement approprié dans la mesure où les réalisations du programme ont pu s'effectuer en conformité avec les planifications du début de l'année. L'évaluation externe réalisée en juin 2012 a néanmoins et à juste titre sollicité que le projet rééquilibre davantage son investissement (non plus seulement lié aux actions centrales du Ministère et périphériques au niveau judiciaire mais également en appui aux institutions judiciaires suprêmes afin de permettre à ces entités de davantage remplir leurs fonctions constitutionnelles impératives pour une justice indépendante et sereine).

La SMCL du 12 octobre 2013 a prévu de modifier les modalités de la cogestion en séparant le programme en 4 volets indépendants gérés par le Delco et un DI ayant un pouvoir d'engagement et de liquidation. L'objectif est de responsabiliser les DI et de donner une réelle autonomie de gestion aux administrations personnalisées et aux institutions judicaires. Le nouvel ancrage institutionnel sera mis en œuvre à partir de janvier 2013 et ne peut donc pas encore être évalué.

2.1.3 Contexte de gestion : modalités d'exécution

Les modalités d'exécution sont jugées également appropriées mais des difficultés ont été constatées dans la déconnexion entre les processus de suivi budgétaires et financiers (liés aux projets) et la mutation de l'intervention en véritable programme. De ce fait un travail très lourd est généré au quotidien pour les équipes administratives et financières laissant moins de temps aux procédures et processus « Programme » pour se mettre réellement en place.

2.1.4 Contexte HARMO

La coordination sectorielle a continué en 2012 autour de la mise en œuvre de la politique sectorielle 2011-2015. Le manque de représentation et d'investissement de la Cour Suprême et de son Parquet Général dans les réunions stratégiques rendent difficile une appropriation systémique des réformes. Les dynamiques de coordination avec les partenaires techniques et financiers ont été lancées notamment via la mise en œuvre d'actions conjointes (CTB avec CICR, DGAP, BNUB, PNUD) mais également avec certaines initiatives de la CTB telle que CTB Police sur des thématiques bien identifiées et précises.

Comme rappelé par le rapport d'évaluation externe du Programme Justice un effort doit être apporté en termes de renforcement de la Cour Suprême dans son mandat et dans sa représentativité mais également avec CTB Police à travers l'exécution d'une sorte de « Résultat commun » et ce malgré les dynamiques de temps, d'intervention géographiques différentes entre les projets.

2.2 Outcome

Donner un aperçu de l'atteinte potentielle de l'outcome et de la dynamique autour de cet outcome (voir figure infra).

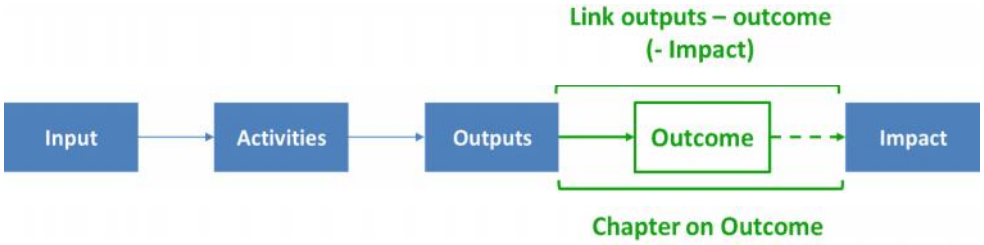

2.2.1 Analyse des progrès réalisés

Se limiter à remplir le tableau[5]

Outcome[6] **:** **Les capacités individuelles et organisationnelles pour rendre la justice plus performante sont renforcées à travers :** **1. une contribution permettant que le droit soit davantage adapté, diffusé, connu et compris par les acteurs de la justice, afin qu'il soit mieux appliqué dans les décisions judiciaires et que les citoyens bénéficient d'une meilleure justice** **2. une contribution pour améliorer l'administration et le fonctionnement de la justice, afin que celle-ci soit plus efficace, impartiale et équitable, conformément à l'objectif général de la Politique sectorielle du Ministère de la Justice (2006-2010).** **3. Sur le plan périphérique l'accès à une justice équitable, crédible et efficace dans le Centre-Ouest du Burundi (Mwaro, Muramvya, Bubanza et Cibitoke) est amélioré**						
Indicateurs[7]	**Valeur de la *Baseline***[8]	**Progrès année N-1**[9]	**Progrès année N**[10]	**Cible année N**[11]	**Cible finale**[12]	**Commentaires**[13]
1. Diminution du nombre de décisions et d'actes judiciaires entachés d'erreurs grossières de droit ou de procédure **[DTF]**	Pas de Baseline	Progrès pas quantifiable	Progrès pas quantifiable			indicateur pas SMART car peu spécifique et très difficilement mesurable

[5] De toute évidence, des lignes devront être ajoutées/supprimées en fonction du nombre d'indicateurs et du nombre d'activités principales.
En fonction de l'âge du projet, des colonnes doivent être ajoutées pour les années précédentes (si cela est applicable), afin de pouvoir évaluer les progrès accomplis par rapport à la valeur de l'année précédente. Un rapport cumulatif permet de déterminer avec précision les progrès réalisés au cours de la période de rapportage.
Ne pas écrire de texte sous le tableau. Les commentaires doivent se limiter à ceux dans le tableau.
[6] Reprendre la formulation de l'outcome, telle qu'elle figure dans le cadre logique (DTF) ou dans la dernière version du cadre logique validée par la SMCL.
[7] Reprendre les indicateurs tels qu'ils figurent dans le cadre logique.
[8] La valeur de l'indicateur au temps 0. Se réfère à la valeur des indicateurs au début de l'intervention.
[9] La valeur de l'indicateur à la fin de l'année N-1.
[10] La valeur de l'indicateur à la fin de l'année N. Si la valeur n'a pas changé depuis la *Baseline* ou depuis l'année précédente, il y a lieu de répéter cette valeur.
[11] La valeur cible à la fin de l'année N.
[12] La valeur cible à la fin de l'intervention.
[13] Commentaires sur les progrès réalisés, à savoir une appréciation de la valeur de l'indicateur atteinte à la fin de l'année N par rapport aux valeurs « *Baseline* » (temps 0) et/ou à la valeur de l'année précédente, et par rapport à la valeur intermédiaire attendue pour l'année N. Il convient de limiter au maximum les commentaires.

2. Amélioration du niveau de formation et de compétence des magistrats et du personnel judiciaire **[DTF]**	Pas de coordination des partenaires Pas de Centre de formation. Pas de formateurs formés et nommés. Pas de programme de formation continue et initiale.	Renforcement du CFPJ Recyclage du pool de formateur Mise en place d'une formation des AOJ	Renforcement du CFPJ (infrastructure, RH) Définition curriculum de la formation initiale Formation des magistrats des TR et des AOJ	Renforcement du CFPJ (infrastructure, RH) Définition curriculum de la formation initiale Formation des magistrats des TR et des AOJ	**Mise en place de la formation initiale des magistrats des juridictions supérieures**	Baseline dans le cadre de l'étude sur les besoin en formation de 2009 du BINUB
3. Le nombre et le type d'initiatives gouvernementales en faveur de la justice (nombre et qualité des communiqués, circulaires, réformes de la législation) **[DTF]**	Pas de Baseline chiffrée	Création d'un site Internet Nombreuses circulaires sur l'amélioration du rendement Commission sur le Code procédure pénale et les TIG	Réunion trimestrielle des chefs de service Circulaire sur les performances du Ministre et du président de la CS Présentation de la politique sectorielle Rentrée judicaire et portes ouvertes	Réunion trimestrielle des chefs de service Circulaire sur les performances du Ministre et du président de la CS Présentation de la politique sectorielle Rentrée judicaire et portes ouvertes	**Continuation des activités précédentes +** **Politique de communication** **Communication des circulaires au niveau des magistrats et suivi des circulaires**	En 2008, au démarrage du projet, il n'y avait que très peu de circulaire au niveau du Ministère, de la CS et du PGR
4. Diminution des détentions illégales **[DTF]**	Pas de Baseline chiffrée					indicateur pas SMART car pas mesurable actuellement
5. Taux de satisfaction des professionnels et des usagers de la justice **[DTF]**	Pas de Baseline chiffrée	Pas calculé en année N car nécessite une étude spécifique	Pas calculé en année N car nécessite une étude spécifique			Baseline PETS 2008 – nouvelle étude sera réalisée par le programme Gutwara Neza pour évaluation des changements
6. changements dans les perceptions et conscience accrue des populations (pauvres en particulier) que la justice répond mieux à leurs préoccupations **[DTF]**		Pas calculé en année N car nécessite une étude spécifique	Pas calculé en année N car nécessite une étude spécifique			Baseline Gutwara Neza 2008 – nouvelle étude à réaliser par Gutwara Neza
Arriéré judiciaire **[CSLP]**	34.980	58.475	**64.868**	58.000	58.000	Cet indicateur est un indicateur d'impact et les modifications du système n'ont pas été suffisamment implémentées pour renverser la tendance.
Taux de remplissage des prisons **[CSLP]**	245%	268%	**159%**	235%	159%	Mesures de libérations (grâce, libération conditionnelle, préventive) ad hoc – reste à stabiliser par des mesures structurelles

Pourcentage des personnes en détention préventive **[CSLP]**	65,2%	52%	**62,4%**	55%	45%	La libération massive de condamnés sous le processus de libération conditionnelle a mécaniquement rehaussé la proportion de prévenus détenus vis-à-vis des condamnés. Néanmoins la tendance a été au désengorgement des prisons.
Nb de mineur en détention **[CSLP]**	484	389	**98**	400	100	**Diminition drastique liée aux mesures de désengorgement des prisons – à stabiliser**
Augmentation du ratio dossiers rendus sur dossiers enrôlés par juridiction *Source : tableaux de bords trimestriels statistique – Inspection générale - Ministère de la Justice*	Q1 2011 : Cibitoke : 0,8 donc accumulation de dossiers Mwaro : 0,8 donc accumulation de dossiers Q1 2012 : Bubanza : 1,25 Muramvya : 0,61 *Moyenne nationale Q1 2012 : 0,95*	Q3 2011 : Cibitoke 0,51 Mwaro 0,85	Q3 2012: Cibitoke : 0,7 Mwaro : 0,8 Bubanza : 0,8 Muramvya : 0,5 *Moyenne nationale Q3 2012: 0,8*	Augmentation du ratio jusque 1	Supérieur à 1 pour réduction de l'arriéré judiciaire	Les évolutions montrent une reprise du ratio pouir Cibitoke après une baisse en 03 2011 mais une baisse pour Mwaro, Bubanza et Muramvya. Le projet constate néanmoins sur le contentieux spécifique qu'il appuie (dossiers pénaux pour les prévenus détenus) un déstockage dans l'ensemble des 4 provinces appuyées. Ce contentieux est cependant en quantité moindre par rapport aux dossiers civils et pénaux pour prévenus libres de sorte que l'indicateur n'est pas sensible aux progrès constatés à l'échelle plus « micro »
Augmentation des rendements des Magistrats et membres du parquet dans les juridictions appuyées *Source : tableaux de bords trimestriels statistique – Inspection générale - Ministère de la Justice*	**Pour TGI** Q1 2011 Cibitoke : 2,3/6 Mwaro : 6,6/6 Q1 2012 Bubanza :5,08/6 Muramvya :3,39/6 *Moyenne nationale Q1 2012 : 3,26/6* **Pour Parquet** Q1 2011	**Pour TGI** Q3 2011 Cibitoke : 3/6 Mwaro : 6,1/6 *MN Q3 2011 :2,9* **Pour Parquet** Q3 2011 Cibitoke : 13/15 Mwaro : 10,3/15	**Pour TGI** Q3 2012: Cibitoke : 2,63/6 Mwaro : 4,13/6 Bubanza : 3,83/6 Muramvya : 2,25/6 *Moyenne nationale Q3 2012 :2,9/6* **Pour Parquet** Q3 2012 Cibitoke :8,21/15 Mwaro :9,85/15	Progression constante pour atteinte données statutaires (Règlement d'ordre intérieur ; rendement attendu de 6/6 pour les magistrats des TGI et 15/15 pour le Parquet)	6/6 pour les magistrats - 15/15 pour le parquet	Il y a eu un démarrage de l'appui en deux phases : 2011 (Cibitoke et Mwaro) puis 2012 (Bubanza et Muramvya) d'où des datas baseline en deux temps On constate une progression inégale (Cibitoke en hausse TGI et Parquet / mais baisse pour les autres juridictions) selon les juridictions et services avec des phases de

	Cibitoke : 6,7/15 Mwaro 8,7/15 <u>Q1 2012</u> Bubanza :11,82/15 Muramvya : 9,96/15 *Moyenne nationale Q1 2012 : 9,77/15*	*MN Q3 2011 :7,4*	<u>Q3 2012</u> Bubanza :9,43/15 Muramvya :6,86/15 *Moyenne nationale Q3 2012 :7,49*			régression. Beaucoup d'actions des acteurs judiciaires ne sont pas comptées dans ces rendements concernant certains types de jugements (les décisions prises en chambres du conseil, l'encadrement juridiction, la coordination des acteurs n'y figure pas or elles sont réactivées dans les 4 provinces) de sorte que la pertinence de l'indicateur est à questionner (+ indicateur au départ déclaratif sans vérification des données – session de vérification effectuée en 2012 avec des décalages notamment dans les arriérés déclarés) Les juridictions et Parquets appuyées (sauf TGI Cibitoke et TGI/Parquet de Muramvya) sont néanmoins toutes au dessus de la moyenne nationale.

Analyse des progrès réalisés par rapport à l'outcome : Analyser la dynamique entre la réalisation des outputs et l'atteinte probable de l'outcome (voir Guide de rapport des résultats) :

Lien entre les outputs et l'outcome : (Comment) les outputs contribuent-ils (toujours) à l'atteinte de l'outcome ?	Le projet s'est **recentré sur les administrations ayant pour mandat d'assurer l'encadrement du système judiciaire**, à savoir l'Inspection générale de la Justice, la Direction Générale des Affaires Pénitentiaire et, dans une moindre mesure, la Direction Générale du Ministère (volet D) ainsi que la Cour Suprême (Volet E) **tout en continuant à appuyer le développement du CFPJ** (Volet C) afin d'assurer le renforcement des capacités des acteurs judiciaires. Les composantes portant sur le Centre d'Etudes et de Documentation (volet B) et le Service National de Législation (volet A) ont été supprimées. Les trois résultats attendus restants (volet C, D, E) permettent a priori l'atteinte de la seconde partie de l'objectif spécifique. La formulation de ce dernier demeure néanmoins assez générale et nécessite également d'être cadrée et précisée au travers d'indicateurs de suivi adaptés. **Pour le projet Centre Ouest**, les jalons posés en matière d'efficacité judiciaire (appui organisationnel, appui en action autour de la chaine pénale, appui en équipement) permettent de directement contribuer à atteindre cette dimension de l'objectif spécifique. Mieux

	organisées et coordonnées, les juridictions et services appuyées sont plus lisibles dans leurs actions et peuvent donc travailler à lever les lourdeurs dues à un manque d'organisation et de dynamisation des services. Ce progrès à ce stade n'est pas quantifiable car il s'agit d'étapes réalisées progressivement dans un processus. Les aspects « justice équitable » et « justice crédible » n'ont pour l'instant pas été suffisamment développés pour en tirer une quelconque conclusion. Les activités réalisées en 2012 s'inscrivent également dans l'objectif spécifique du projet à savoir améliorer la crédibilité, l'efficacité et l'équité de la justice pénale. L'ajout d'un nouveau résultat sur l'appui à la Cour suprême contribuera à développer plus spécifiquement les notions d'équité et de crédibilité de la justice.
Progrès réalisés par rapport à l'atteinte de l'outcome (sur la base d'indicateurs) :	La plupart des indicateurs des cadres logiques des DTF des deux projets du programme Justice sont des indicateurs quantitatifs qui évaluent les conséquences des actions des institutions judiciaires envers les justiciables. Et ce alors que le programme justice appuie les autorités centrales et, au niveau local sur 4 provinces, les institutions judiciaires à être plus effectives sur le plan organisationnel et structurel. La traduction d'un changement ne pourra se constater que de manière incidente et dans un laps de temps notable sur les justiciables. Les progrès se constate essentiellement en terme de processus avec : - Le renforcement du CFPJ et l'intégration des formations des PTF dans l'institution étatique ; - La maîtrise de la population carcérale et une réflexion sur la mise en place d'une commission permanente de libération conditionnelle ; - La définition d'une politique sectorielle et la déclinaison en plans d'actions annuels ; - La prise en compte des statistiques dans les prises de décision du Ministère de la Justice ; - Le développement institutionnel et organisationnel des bureaux d'accueil ; - Existence d'encadrement du Ministère de la Justice et de la Cour Suprême sur les services centraux et l'ordre judicaire. - Les indicateurs permettent de montrer une « rationalisation » de l'action des juridictions dans les provinces pilotes. - Réduction forte des délais pour la thématique spécifique des prévenus détenus où pour toutes les provinces concernées ce dernier est vidé (pas d'arriéré) et fait l'objet d'un traitement sous deux mois.
Difficultés qui se sont présentées, facteurs d'influence (positive ou négative) :	- Le marché de la Cour Suprême qui génère des tensions et des pressions au niveau du Ministère de la Justice et des entreprises. - Détérioration du contexte budgétaire et persistance de la faiblesse des ressources accordées au secteur justice - Mutation excessive des bénéficiaires entraînant des déperditions du savoir-faire transmis et des bonnes pratiques du programme biaisant l'évaluation des effets - Persistance d'utilisation de stratégies conjoncturelles plutôt que structurelles (grâce, libération conditionnelle, dactylographie). - Motivation des acteurs principaux (cadres, magistrats, greffiers, …) qui font preuve d'une inertie dans la mise en œuvre des activités.
Résultats inattendus :	La mise en place d'un partenariat avec le SPF Justice

2.2.2 Gestion des risques

Indiquer l'évolution des risques[14] et la façon dont ils ont été gérés. Les risques identifiés comprennent les risques émanant du DTF et/ou de l'étude Baseline ainsi que les risques significatifs identifiés durant la mise en œuvre de l'intervention. Certains risques peuvent aussi être identifiés lors du suivi des résultats.

- *Décrire le risque.*
- *Noter la probabilité que le risque survienne : Élevée, Moyenne, Faible*
- *Noter l'impact du risque s'il devait survenir : Élevé, Moyen, Faible*

Si une note C ou D est attribuée à un risque, détailler les mesures qui ont été/seront prises et indiquer la personne/l'acteur responsable. Pour plus de détails sur la notation : voir le Guide

Identification du risque			Analyse du risque			Traitement du risque			Suivi du risque	
Description du risque	Période d'identification	Catégorie de risque	Probabilité	Impact potentiel	Total	Action(s)	Resp.	Date limite	État d'avancement	Statut
Construction infrastructures	Durée programme	D	Elevée	Elevé	Elevé	Mise en place d'une équipe de suivi technique pour formulation des études architecturales		Fin prog		Réalisé
						Gestion rigoureuse des MP		Fin prog		
						Suivi de l'exécution du marché par équipe technique infrastructure et Rafi		Fin prog		
Absence de volonté politique de réaliser les réformes nécessaires au changement	Durée programme	C	Moyen	Elevé	Moyen	Sensibilisation des décideurs sur l'avantage du changement		Fin prog		
						Alterner les approches top-down et bottom-up (double ancrage		Fin prog		
								Fin prog		

[14] Se limiter aux risques de développement et aux risques liés à la réputation

CFPJ : risque que le développement de l'infrastructure ne soit pas liée au développement organisationnel et institutionnel du CFPJ notamment sur la question de la formation initiale	Durée programme	D	Elevé	Elevé	Elevé	Accorder les ressources financières et humaines suffisantes pour la continuation du CFPJ, la validation de l'étude par le Conseil d'Administration du CFPJ sur les curricula de cours et stratégie de mise en œuvre	Ministère de la Justice	Fin prog		
Déséquilibre des appuis institutionnels entre le Ministère de la Justice et les institutions judiciaires (problématique d'une justice indépendante)	Durée programme	D	Elevée	Elevé	Elevé	Reformulation du programme	DELCO	Jan-13		Réalisé
						Intégrer un volet CS	SMCL	Jan-13		
						Avoir un DI pour les institutions judicaires	SMCL	Jan-13		
Manque de motivation des acteurs en charge de porter le changement	Durée programme	D	Elevée	Elevé	Elevé	Réfléchir sur une politique de motivation liée à la performance (notamment sur base des expériences des autres secteurs)		Déc-2013		
						Mettre en œuvre à titre pilote le système de motivation				
Pas de changement dans les processus de gestion RH des institutions judiciaires et services centraux du Ministère (mutations incessantes) déstabilisant les démarches d'appui mises en œuvre	Durée programme	D	Elevée	Elevé	Elevé	Soutenir les réflexions sur la modification du statut des magistrats				
						Introduire la notion de « gestion de la carrière »				

2.2.3 Impact potentiel

Décrire la probabilité que l'outcome contribue aux objectifs sectoriels et définir si l'impact, tel que (pré)supposé (lors de la formulation ou escompté dans les données de la Baseline), est toujours garanti. Il y a dès lors lieu d'évaluer si cette partie de la logique d'intervention est toujours valable. Si des données sont disponibles pour les indicateurs au niveau de l'objectif général, ajouter ces valeurs afin d'illustrer l'impact potentiel, si cela est pertinent.

2.2.4 Critères de qualité

Pour chacun des critères (Efficience, Efficacité, Durabilité et Pertinence), plusieurs sous-critères ont été formulés. En choisissant la formulation qui correspond le mieux à votre intervention, vous pouvez calculer la note totale applicable à ces critères spécifiques (voir infra pour les instructions de calcul).

1. PERTINENCE : le degré dans lequel l'intervention est cohérente avec les politiques et priorités locales et nationales ainsi qu'avec les attentes des bénéficiaires.		
Procédez comme suit pour calculer la note totale du présent critère Q : Au moins un 'A, pas de 'C' ni de 'D' = A ; Deux fois un 'B' = B ; Au moins un 'C, pas de 'D' = C ; Au moins un 'D' = D		
1.1 Quel est le degré de pertinence actuel du projet ?		
☒	**A**	Clairement toujours ancré dans les politiques nationales et la stratégie belge, satisfait aux engagements en matière d'efficacité de l'aide, extrêmement pertinent par rapport aux besoins du groupe cible.
☐	**B**	S'inscrit toujours bien dans les politiques nationales et la stratégie belge (sans être toujours explicite), relativement compatible avec les engagements en matière d'efficacité de l'aide, pertinent par rapport aux besoins du groupe cible.
☐	**C**	Quelques questions par rapport à la cohérence avec les politiques nationales et la stratégie belge, l'efficacité de l'aide ou la pertinence.
☐	**D**	Contradictions avec les politiques nationales et la stratégie belge, les engagements en matière d'efficacité de l'aide ; la pertinence vis-à-vis des besoins est mise en doute. Des changements majeurs sont requis.
1.2 La logique d'intervention, telle qu'elle est conçue actuellement, est-elle toujours la bonne ?		
☐	**A**	Logique d'intervention claire et bien structurée ; logique verticale des objectifs réalisable et cohérente ; indicateurs appropriés ; risques et hypothèses clairement identifiés et gérés ; accompagnement de sortie d'intervention mis en place (si cela est applicable).
☒	**B**	Logique d'intervention appropriée bien qu'elle puisse avoir besoin de certaines améliorations en termes de hiérarchie d'objectifs, d'indicateurs, de risques et hypothèses.
☐	**C**	Les problèmes par rapport à la logique d'intervention peuvent affecter la performance d'un projet et sa capacité à contrôler et évaluer les progrès ; améliorations requises.
☐	**D**	La logique d'intervention est erronée et nécessite une révision en profondeur pour que le projet puisse espérer aboutir.

2. EFFICIENCE DE LA MISE EN ŒUVRE JUSQU'À CE JOUR : le degré dans lequel les ressources de l'intervention (fonds, expertise, temps, etc.) ont été converties en résultats de façon économe (appréciation de <u>l'ensemble de l'intervention</u>)
Procédez comme suit pour calculer la note totale du présent critère Q : Au moins un 'A, pas de 'C' ni de 'D' = A ; Deux fois un 'B' = B ; Au moins un 'C, pas de 'D' = C ; Au moins un 'D' = D
2.1 Dans quelle mesure les inputs (finances, RH, biens & équipements) sont-ils correctement gérés ?

☐	A	Tous les inputs sont disponibles à temps et dans les limites budgétaires.
☒	B	La plupart des inputs sont disponibles dans des délais raisonnables et ne nécessitent pas d'ajustements budgétaires considérables. Une certaine marge d'amélioration est cependant possible.
☐	C	La disponibilité et l'utilisation des inputs posent des problèmes qui doivent être résolus, sans quoi les résultats pourraient courir certains risques.
☐	D	La disponibilité et la gestion des inputs comportent de sérieuses lacunes qui menacent l'atteinte des résultats. Des changements considérables sont nécessaires.
2.2 Dans quelle mesure les outputs sont-ils correctement gérés ?		
☐	A	Tous les outputs ont été et seront plus que vraisemblablement livrés dans les temps et de bonne qualité ce qui contribuera aux outcomes planifiés.
☒	B	Les outputs sont et seront plus que vraisemblablement livrés dans les temps, mais une certaine marge d'amélioration est possible en termes de qualité, de couverture et de timing.
☐	C	Certains outputs ne s(er)ont pas livrés à temps ou de bonne qualité. Des ajustements sont nécessaires.
☐	D	La qualité et la livraison des outputs comportent et comporteront plus que vraisemblablement de sérieuses lacunes. Des ajustements considérables sont nécessaires pour garantir au minimum que les outputs clés seront livrés à temps.

3. EFFICACITÉ JUSQU'À CE JOUR : le degré dans lequel l'outcome (objectif spécifique) est atteint, tel que prévu à la fin de l'année N		
Procédez comme suit pour calculer la note totale du présent critère Q : Au moins un 'A, pas de 'C' ni de 'D' = A ; Deux fois un 'B' = B ; Au moins un 'C, pas de 'D' = C ; Au moins un 'D' = D		
3.1 Tel qu'il est mis en œuvre actuellement, quelle est la probabilité que l'outcome soit réalisé ?		
☐	A	La réalisation totale de l'outcome est vraisemblable en termes de qualité et de couverture. Les résultats négatifs (s'il y en a) ont été atténués.
☒	B	L'outcome sera atteint avec quelques minimes restrictions ; les effets négatifs (s'il y en a) n'ont pas causé beaucoup de tort.
☐	C	L'outcome ne sera atteint que partiellement, entre autres en raison d'effets négatifs auxquels le management n'est pas parvenu à s'adapter entièrement. Des mesures correctives doivent être prises pour améliorer la probabilité de la réalisation de l'outcome.
☐	D	Le projet n'atteindra pas son outcome, à moins que d'importantes mesures fondamentales soient prises.
3.2 Les activités et les outputs sont-ils adaptés sur la base des résultats atteints dans l'optique de réaliser l'outcome (objectif spécifique) ?		
☐	A	Le projet réussit à adapter ses stratégies/activités et outputs en fonction de l'évolution des circonstances externes dans l'optique de réaliser l'outcome. Les risques et hypothèses sont gérés de manière proactive.
☒	B	Le projet réussit relativement bien à adapter ses stratégies en fonction de l'évolution des circonstances externes dans l'optique de réaliser l'outcome. La gestion des risques est relativement passive.
☐	C	Le projet n'est pas totalement parvenu à adapter ses stratégies en fonction de l'évolution des circonstances externes de façon appropriée ou dans les temps. La gestion des risques a été plutôt statique. Une modification importante des stratégies s'avère nécessaire pour garantir au projet la réalisation de son outcome.
☐	D	Le projet n'est pas parvenu à réagir à l'évolution des circonstances externes ; la gestion des risques a été insuffisante. Des changements considérables sont nécessaires pour réaliser l'outcome.

3. DURABILITÉ POTENTIELLE : le degré de probabilité de préserver et reproduire les bénéfices d'une intervention sur le long terme (au-delà de la période de mise en œuvre de l'intervention).

Procédez comme suit pour calculer la note totale du présent critère Q : Au moins 3 'A, pas de 'C' ni de 'D' = A ; Maximum 2 'C', pas de 'D' = B ; Au moins 3 'C, pas de 'D' = C ; Au moins un 'D' = D		
3.1 Durabilité financière/économique ?		
☐	**A**	La durabilité financière/économique est potentiellement très bonne : les frais liés aux services et à la maintenance sont couverts ou raisonnables ; les facteurs externes n'auront aucune incidence sur celle-ci.
☐	**B**	La durabilité financière/économique sera vraisemblablement bonne, mais des problèmes peuvent survenir en raison notamment de l'évolution de facteurs économiques externes.
☒	**C**	Les problèmes doivent être traités en ce qui concerne la durabilité financière soit en termes de frais institutionnels ou liés aux groupes cibles, ou encore d'évolution du contexte économique.
☐	**D**	La durabilité financière/économique est très discutable, à moins que n'interviennent des changements majeurs.
4.2 Quel est le degré d'appropriation du projet par les groupes cibles et persistera-t-il au terme de l'assistance externe ?		
☒	**A**	La SMCL et d'autres structures locales pertinentes sont fortement impliquées à tous les stades de la mise en œuvre et s'engagent à continuer à produire et utiliser des résultats.
☒	**B**	La mise en œuvre se base en grande partie sur la SMCL et d'autres structures locales pertinentes, impliquées elles aussi, dans une certaine mesure, dans le processus décisionnel. La probabilité d'atteindre la durabilité est bonne, mais une certaine marge d'amélioration est possible.
☐	**C**	Le projet recourt principalement à des arrangements ponctuels et à la SMCL et d'autres structures locales pertinentes en vue de garantir la durabilité. La continuité des résultats n'est pas garantie. Des mesures correctives sont requises.
☐	**D**	Le projet dépend totalement des structures ponctuelles n'offrant aucune perspective de durabilité. Des changements fondamentaux sont requis pour garantir la durabilité.
4.3 Quel est le niveau d'appui politique fourni et le degré d'interaction entre le projet et le niveau politique ?		
☐	**A**	Le projet bénéficie de l'appui intégral de la politique et des institutions, et cet appui se poursuivra.
☒	**B**	Le projet a bénéficié, en général, de l'appui de la politique et des institutions chargées de la mettre en œuvre, ou à tout le moins n'a pas été gêné par ceux-ci, et cet appui se poursuivra vraisemblablement.
☐	**C**	La durabilité du projet est limitée par l'absence d'appui politique. Des mesures correctives sont requises.
☐	**D**	Les politiques ont été et seront vraisemblablement en contradiction avec le projet. Des changements fondamentaux s'avèrent nécessaires pour garantir la durabilité du projet.
4.4 Dans quelle mesure le projet contribue-t-il à la capacité institutionnelle et de gestion ?		
☐	**A**	Le projet est intégré aux structures institutionnelles et a contribué à l'amélioration de la capacité institutionnelle et de gestion (même si ce n'est pas là un objectif explicite).
☒	**B**	La gestion du projet est bien intégrée aux structures institutionnelles et a contribué d'une certaine manière au renforcement des capacités. Une expertise supplémentaire peut s'avérer requise. Des améliorations sont possibles en vue de garantir la durabilité.
☐	**C**	Le projet repose trop sur des structures ponctuelles plutôt que sur des institutions ; le renforcement des capacités n'a pas suffi à garantir pleinement la durabilité. Des mesures correctives sont requises.
☐	**D**	Le projet repose sur des structures ponctuelles et un transfert de compétences vers des institutions existantes, qui permettrait de garantir la durabilité, est improbable à moins que des changements fondamentaux n'interviennent.

Attribuer une note finale à chaque critère. Si une note C ou D a été attribuée à un critère de monitoring, des mesures doivent être proposées dans le Plan d'action (4.1).

Critères	Note

Pertinence	A
Efficacité	B
Durabilité	B/C
Efficience	B

2.3 Output 1 : SNL

2.3.1 Analyse des progrès réalisés

Output 1 : **-Projet AIOJ : Les lois sont harmonisées et adaptées** **-Projet AICP : Abandon du volet.**						
Indicateurs	**Valeur de la *Baseline***	**Progrès année N-1**	**Progrès année N**	**Cible année N**	**Cible finale**	**Commentaires**
Amélioration de la qualité des textes	Pas de Baseline	Pas de Baseline	**Pas de Baseline**	**Pas de Baseline**	**Abandon des activités correspondantes**	Amélioration de la qualité des textes
Nombre d'évolutions du droit préparées par le SNL sur des thèmes majeurs en matière d'équité et d'efficacité de la justice	Pas de préparations de texte par le SNL	Pas de préparation de texte par le SNL	**Pas de préparation de texte par le SNL**	**Pas de préparation de texte par le SNL**	**Abandon des activités correspondantes**	Nombre d'évolutions du droit préparées par le SNL sur des thèmes majeurs en matière d'équité et d'efficacité de la justice
Bonne qualité des études	Pas d'études	Pas d'études	**Pas d'études**	**Pas d'études**	**Abandon des activités correspondantes**	Bonne qualité des études
Nombre de concertations organisées	Pas de concertations	2 Concertations	**2 concertations**		**Priorités définies et validées par toutes les parties**	Nombre de concertations organisées
Nombre de lois traduites	Pas de Baseline	Pas de Baseline	**Pas de Baseline**	**Pas de Baseline**	**Abandon des activités correspondantes**	Nombre de lois traduites

État d'avancement des <u>principales</u> activités	**État d'avancement :**				**Commentaires** (uniquement si C ou D comme valeur)
	A	B	C	D	
1. Rédaction d'un dictionnaire juridique bilingue				X	Retard car pas prioritaire sur la question de l'édition. Prévu en début d'année

Analyse des progrès réalisés par rapport à l'output : *Analyser la dynamique entre les activités et l'atteinte probable de l'output (voir Guide de rapport des résultats).*	
Lien entre les activités et l'output.	Lors de la SMCL du 30/09/2010, le résultat A (SNL) du projet AIOJ a été annulé par suite du retrait de DFID.
Progrès réalisés par rapport à l'atteinte de l'output (sur la base d'indicateurs) :	Il n'y a pas eu d'évolution cette année et le dictionnaire juridique bilingue n'a pas fait l'objet d'édition cette année car n'étant pas prioritaire.
Difficultés qui se sont présentées, facteurs d'influence (positive ou négative) :	.
Résultats inattendus (positifs ou négatifs)	

2.3.2 Exécution budgétaire

- Volet A – AIOJ : 105% (dépassement de 2.234 €)

2.3.3 Critères de qualité

Critères	Note
Efficience	B
Efficacité	B
Durabilité	B/C

Ces données (critères de qualité) sont celles qui ont été attribuées par les évaluateurs externes du Programme à mi parcours (rapport juin 2012).

- ⇨ Concernant **l'efficience**, les évaluateurs ont considéré la distinction entre:
  - Efficience de l'équipe du programme : A/B
  - Efficience pour le programme (y inclus le rôle des institutions, structures partenaires) : B/C
- ⇨ Concernant **l'efficacité** les cotes ont été données par les évaluateurs output par output.
- ⇨ Concernant **la durabilité** une différenciation a été apportée entre :
  - La durabilité actuelle des acquis coté « B/C »
  - Le potentiel de durabilité et d'impact coté « B »

2.4 Output 2 : CEDJ

2.4.1 Analyse des progrès réalisés

Output 2 :
-Projet AIOJ : Les textes de lois, la jurisprudence, la doctrine sont compilés, diffusés et expliqués.
-Projet AICP : Abandon du volet

Indicateurs	**Valeur de la *Baseline***	**Progrès année N-1**	**Progrès année N**	**Cible année N**	**Cible finale**	**Commentaires**
Un plan d'organisation interne du CEDJ est élaboré	0	Etude & Prévision	Activité engagée et réalisée	Existence d'un plan	Existence d'un plan	
Nombre de personnel du CEDJ formé	0	10	15	Tous	Tous	
Mécanisme d'encadrement en place	0	En cours	Mise en œuvre	Existe	Existe	
Nombre de lois et de décisions judicaires commentées accessible sur le site web	0	0	0	0	Codes et Lois	Publication des Codes et lois sur le Site du Ministère de la Justice
Régularité de publication du BOB et de la NRD	BOB régulier NRD 0	BOB régulier NRD 0	BOB régulier NRD 0	BOB régulier NRD 2	BOB régulier NRD 4	Retard sur la publication de la jurisprudence
Publication de recueil thématique	0	0	0	2	2	Publication du dictionnaire juridique et du complément à la seconde édition des Codes et Lois

État d'avancement des <u>principales</u> activités	**État d'avancement :**				**Commentaires** (uniquement si C ou D comme valeur)
	A	B	C	D	
1. Consultance pour la consolidation des actes législatifs à paraître dans les complément des Codes et Lois		X			
2. Impression du complément des Codes et Lois 2007 -2011			X		Retard de mise en œuvre suite à un mauvais choix de procédure MP
3. Distribution du complément des Codes et Lois 2007 - 2011			X		Retard de mise en œuvre suite à un mauvais choix de procédure MP

Analyse des progrès réalisés par rapport à l'output : *Analyser la dynamique entre les activités et l'atteinte probable de l'output (voir Guide de rapport des résultats).*

Lien entre les activités et l'output. (Comment) les activités contribuent-elles (toujours) à l'atteinte de l'output (ne pas discuter des activités en tant que telles ?) :	Le Résultat B a été abandonné lors de la SMCL du 30 septembre 2010. Seules les activités correspondant au sous-résultat B2 « l'organisation du CEDJ est renforcée » ont été maintenues. Elles ont été clôturées en 2011 et on conduit au renforcement institutionnel, opérationnel et individuel du CEDJ. L'institution a clarifié son mandat et les collaborations à mettre en œuvre avec la CS et le SNL. Le 31 mars 2011, la SMCL du projet d'Appui à la seconde édition des Codes et Lois du Burundi a transféré une partie du reliquat budgétaire su la ligne B_01_02 « Mise à jour des Codes et Lois » au projet AIOJ et réintégré le sous-résultat B1 « Les informations relatives

	aux Codes et lois, à la pratique judicaire et à la doctrine sont plus facilement disponible ». Pour des raisons administratives, les activités n'ont commencé qu'en janvier 2012.
Progrès réalisés par rapport à l'atteinte de l'output (sur la base d'indicateurs) :	En l'absence de publication du supplément des Codes et Lois, il n'y a pas eu de progrès.
Difficultés qui se sont présentées, facteurs d'influence (positive ou négative) :	Les travaux de prépresse, d'édition et de transport ont été largement retardé à cause d'une mauvaise évaluation du marché et partant d'un mauvais choix de procédure. Le procédure de MP a été relancé en décembre 2012 et la livraison des textes devrait avoir lieu au second trimestre 2013.
Résultats inattendus (positifs ou négatifs) :	Mise en place d'un partenariat avec l'Institut de formation judiciaire belge

2.4.2 Exécution budgétaire

- Volet B – AIOJ : 83 %

2.4.3 Critères de qualité

Critères	Note
Efficience	B
Efficacité	B
Durabilité	B/C

Ces données (critères de qualité) sont celles qui ont été attribuées par les évaluateurs externes du Programme à mi parcours (rapport juin 2012).

- ⇨ Concernant **l'efficience**, les évaluateurs ont considéré la distinction entre:
  - Efficience de l'équipe du programme : A/B
  - Efficience pour le programme (y inclus le rôle des institutions, structures partenaires) : B/C
- ⇨ Concernant **l'efficacité** les cotes ont été données par les évaluateurs output par output.
- ⇨ Concernant **la durabilité** une différenciation a été apportée entre :
  - La durabilité actuelle des acquis coté « B/C »
  - Le potentiel de durabilité et d'impact coté « B »

2.5 Output 3 : CFPJ

2.5.1 Analyse des progrès réalisés

Output 3 : **-Projet AIOJ : Les connaissance théoriques et pratiques des magistrats et agents de l'ordre judiciaire sont renforcées** **-projet AICP : les décisions de justice en matière pénale sont motivées et conformes au droit national et aux normes internationales , notamment sur le régime de la détention et en matière de justice juvénile et de violences basées sur le genre.**						
Indicateurs	**Valeur de la *Baseline***	**Progrès année N-1**	**Progrès année N**	**Cible année N**	**Cible finale**	**Commentaires**
Nombre de formations	Pas de baseline	58 sem. Format° 300 bénefs.	21 sem. Format° +- 479 bénéfs.	59 semaines formations	Réaliser la formation de mise à niveau pour les magistrats des TR et AOJ	Formations arrêtées en juillet à cause de manque de budget CFPJ
Qualité des formations	Pas de baseline	Adaptation du dispositif d'évaluation et mises en œuvre des recommandations	Renforcement et amélioration du pool des formateurs	Renforcement et amélioration du pool des formateurs	Harmonisation des dispositifs de formation et d'évaluation	
Qualité des curricula et plan de formation	pas de baseline	Définition des curricula de formation de mise à niveau AOJ	Définition des curricula pour la formation initiale des magistrats supérieurs.	Définition des curricula pour la formation initiale des magistrats supérieurs.	Définir la stratégie de formation continue des magistrats supérieurs, en adéquation avec la formation initiale	La stratégie de la formation continue sera définie par une consultance PNUD.
Qualité des manuels	Pas de baseline	Manuel AOJ rédigés par consultants et validé par comité scientifique	Manuel accueil justiciables rédigés par consultants	Plus d'exercices pédagogiques	Produire des manuels en quantité et qualité suffisante avant le lancement de la formation initiale continue	Rédaction des manuels doit précéder le recrutement par concours et l'engagement des formateurs
Le plan d''opérationnalisation du CFPJ est adopté par le conseil d'administration du CFPJ	Inexistant	Attribution des marchés de consultance sur les curricula et profil des ressources humaines	Réalisation d'étude pour l'opérationnalisation du CFPJ (Infrastructure, RH, pédagogique)	Lancement de la formation initiale des magistrats supérieurs avant fin 2012	Le CFPJ remplit toutes les missions de formation lui confiés par le Décret de création	Pas d'implication du Ministère de la Justice pour le lancement de la formation initiale

État d'avancement des <u>principales</u> activités	État d'avancement :				Commentaires (uniquement si C ou D comme valeur)
	A	B	C	D	
1. Maîtrise d'œuvre et suivi technique du processus de construction et mise en place de l'équipement			X	x	Retard par manque de disponibilité de l'ATI Infrastructure
2. Formation de mise à niveau des magistrats des tribunaux de Résidence et Agents de l'ordre judicaire.			X		Des retards suite à un manque de financement des
3. Mise en place d'une base de données et mise à jours				X	Retards importants suite à un manque d'implication et de compréhension de l'ATN
4. Recyclage en formation participative du pool de formateurs		X			
5. Formation des formateurs pour élargir le pool existant		x			
6. Appui à la mise en place des partenariats avec les centres de formations des autres institutions		x			
7. Atelier sur la vision et la stratégie long terme du CFPJ		x			
8. Consultance sur l'élaboration du curricula de la formation initiale		X			
9. Consultance sur l'organisation du CFPJ et les RH		X			
10. Formation de la cellule des MP en MP				X	Problème d'accord avec l'ARMP
11. Formation des magistrats en justice juvénile				X	Pas de volonté de la part du CFPJ

Analyse des progrès réalisés par rapport à l'output : *Analyser la dynamique entre les activités et l'atteinte probable de l'output (voir Guide de rapport des résultats).*

Lien entre les activités et l'output. (Comment) les activités contribuent-elles (toujours) à l'atteinte de l'output (ne pas discuter des activités en tant que telles ?) :	*Output 2: les connaissances théoriques et pratiques des magistrats et agents de l'ordre judicaires sont renforcées ''* *Ce résultat sera poursuivi dans la continuité du resulat1 du projet AICP" les décisions de justice en matière pénale sont motivées et conforme au droit national et aux normes internationales, notamment sur le régime de la détention et en matière de justice juvénile, et des violences basées sur le genre"* La mise en place de programme de formation au bénéfice des magistrats et des AOJ n'ayant pas de connaissance juridique, l'amélioration de la qualité des formateurs et des dispositifs d'évaluation contribuent à une amélioration de la qualité de la prestation des acteurs. Par ailleurs, le renforcement institutionnel et organisationnel de la structure en charge des formations au Burundi, le CFPJ, contribue à mettre à disposition des bénéficiaires des formations cohérentes et de qualité.
Progrès réalisés par rapport à l'atteinte de l'output (sur la base d'indicateurs) :	Le nombre des sessions de formations réalisés reste important, même si le manque de budget n'a pas permis de réaliser tout ce qui était planifié. La finalisation du programme de formation des AOJ aura lieu en au premier trimestre 2013. Les documents des différentes études réalisées permettront au conseil d'Administration du CFPJ de prendre des décisions stratégiques pour le renforcement du CFPJ. La qualité des formations (y compris la qualité des manuels) influencent positivement l'apprentissage des bénéficiaires

Difficultés qui se sont présentées, facteurs d'influence (positive ou négative) :	L'équipe de direction du CFPJ est insuffisante et pas suffisamment dynamique pour mettre en œuvre les missions dévolues par la loi au CFPJ. Le choix de construire l'infrastructure qui va abriter le CFPJ à Ngozi est un facteur d'influence positive vue la visibilité et l'offre d'un environnement de travail plus au moins confortable) Pas de positionnement du Ministère sur les études en appui institutionnel qui ont été réalisées en ce compris l'étude sur la formation initiale des magistrats
Résultats inattendus (positifs ou négatifs) :	La mise en place d'un partenariat avec l'Institut de formation belge de la Justice.

2.5.2 Exécution budgétaire

- Volet C – AIOJ : 116% - La première SMCL 2013 devrait entériner une proposition de modification budgétaire pour rééquilibrer le budget AIOJ, projet en clôture.
- Volet A – AICP : 5%

2.5.3 Critères de qualité

Critères	Note
Efficience	B
Efficacité	B
Durabilité	B/C

Ces données (critères de qualité) sont celles qui ont été attribuées par les évaluateurs externes du Programme à mi parcours (rapport juin 2012).

- ⇨ Concernant **l'efficience**, les évaluateurs ont considéré la distinction entre:
  - Efficience de l'équipe du programme : A/B
  - Efficience pour le programme (y inclus le rôle des institutions, structures partenaires) : B/C
- ⇨ Concernant **l'efficacité** les cotes ont été données par les évaluateurs output par output.
- ⇨ Concernant **la durabilité** une différenciation a été apportée entre :
  - La durabilité actuelle des acquis coté « B/C »
  - Le potentiel de durabilité et d'impact coté « B »

2.6 Output 4 : Services centraux et DGAP

2.6.1 Analyse des progrès réalisés

Output 4 : AIOJ : Le Ministère de la Justice utilise des méthodes et outils de travail performants pour réaliser ses fonctions de coordination sectorielle et d'administration du système judiciaire **AICP : Les acteurs judicaires du niveau central sont responsabilisés et leur motivation est renforcée** **AICP : L'accès à une justice pénale humanisée est amélioré, notamment dans les provinces de Bubanza, Cibitoke, Muramvya et Mwaro et en particulier pour les prévenus, les détenus et les mineurs en conflit avec la loi et pour les victimes de violence basée sur le genre**						
Indicateurs	**Valeur de la *Baseline***	**Progrès année N-1**	**Progrès année N**	**Cible année N**	**Cible finale**	**Commentaires**
Augmentation du nombre d'ordinateurs utilisés et mises en réseau des services	42 postes services centraux	42 postes services centraux				
Nombre de cadres ayant une adresse Internet	0	0	Finalisation du site	Finalisation du site	Tous les cadres	
Nombre d'outils informatiques (tableau, base de données, formulaire,…) utilisé quotidiennement par les agents du Ministère	0	0	2	2		Mise en place d'un logiciel de suivi de la détention
Définition d'une politique d'informatisation pour le Ministère de la Justice	0	Existante et validée	Création d'une cellule ICT au sein du Ministère de la Justice	Création d'une cellule ICT au sein du Ministère de la Justice	Renforcement des capacités de la cellule	
Accès facilité aux archives consultables du Ministère de la Justice	0	Archivage de la DOJ	Archivage de la CS	Archivage de la CS	Archivage de la CS et de la CA de Bujumbura mairie et de l'IGJ	
Existence et actualisation d'un système de classement des archives et des documents du Ministère de la Justice	0	Plan de classement DOJ	Plan de classement CS, CA, IGJ.	Plan de classement CS, CA, IGJ.	Validation des différents plans de classement	
Elaboration de la politique sectorielle 2011-2015 comprenant des outils de gestion budgétaires, de suivi et d'évaluation	Politique sectorielle 2006 – 2011	Politique sectorielle 2011 – 2015 sans budget	Plans d'action annuels de mise en de la pol. sect.	Plans d'action annuels de mise en de la pol. sect.	Réalisation d'un CDMT	
Existence de stratégie sous-sectorielle	0	Stratégie justice juvénile, chaîne pénale, formation	Plan d'actions pour tous les secteurs	Plan d'actions pour tous les secteurs	Révision des plans d'actions après revue sectorielle	
La DGAP et l'IGJ réalise avec plus d'efficacité les missions	0	Mise en place d'un canevas d'inspection pour l'IGJ	Mise en place d'outils de suivi	Mise en place d'outils de suivi	Suivi des recommandations issues des inspections dans les juridictions et les prisons	
Existence d'un mécanisme de statistiques judiciaires de bonne qualité	**Inexistant**	Equipement, réorganisation et renforcement d'expertise du service statistique	Conception et installation d'une application informatique et extension des outils de collecte aux tribunaux de résidences).	Conception et installation d'une application informatique et extension des outils de collecte aux tribunaux de résidences).		Le système ne saurait être complet sans les données relatives aux tribunaux de résidence et ceci a été le grand souci qui a marqué 2012.

Disponibilité d'analyses du fonctionnement réel des juridictions sur base des statistiques et données judiciaires	**Inexistant**	Sensibilisation et formation des acteurs judicaires, réalisation de canevas de collecte.	Production des tableaux de bord trimestriels	Production des tableaux de bord trimestriels	production et à la diffusion du premier annuaire statistique de la justice Burundaise	Les Tableaux de Bords Trimestriels et les Annuaires Statistiques sont les 2 supports retenus pour les analyses et la publication de données
Adoption de mesures ou directives d'amélioration de l'efficacité et de l'équité du système judiciaire	0	Diffusion de plusieurs circulaires et réunions trimestrielles	Diffusion de plusieurs circulaires et réunions trimestrielles	Diffusion de plusieurs circulaires et réunions trimestrielles	Mise en place d'un suivi de l'application des circulaires sur terrain	
Pourcentage des prisons couvertes par des rapports détaillés d'inspection de la régularité des détentions	**0**	**100%**	1/an	**1/an**	1/an	
Existence avérée (par des rapports internes et externes) de liens entre les juridictions et le Ministère de la Justice	**0**					Indicateur non probant
Existence et pertinence d'un plan opérationnel de la politique sectorielle	**0**					Cf. pol. Sect. 2011 – 2015
Existence d'un consensus des acteurs externes au MJ dans l'élaboration des documents de politique sectorielle	**Pas de processus participatif**	GS-JED	Validation de la politique sectorielle 2011-2015	Validation de la politique sectorielle 2011-2015	Planification et évaluation annuelle de la politique sectorielle	
Existence et qualité du Budget de la Justice	Existence	Existence mais mauvaise qualité	Existence mais mauvaise qualité	Améliorer les discussions budgétaires	Améliorer la réparation du budget et la défense devant le Ministère des fiance	La question budgétaire sera traitée à partir de 2013
Acceptation du rôle du secrétariat par tous les acteurs et tenue régulière de réunions de coordination	Pas de secrétariat	Existence et tenu régulière des réunions	Existence et tenu régulière des réunions	Existence et tenu régulière des réunions	Existence et tenu régulière des réunions	
Fréquence de mise en œuvre des réunions du GS-JED	0	9	6	12	6	Difficultés de mobilier tous les mois les acteurs donc passage à un rythme bimestriel
Groupes thématiques fonctionnels	Pas de GT	Existence de GT	Alignement des GT sur la nouvelle pol. Sect.	Réforme des GT	Tenue régulière des GT et des groupes de travail	
Leadership graduel assumé par le Ministère en matière de coordination	Pas de leadership	Mise en place de plans d'actions consensuels	Mise en place de points et de plans d'actions par GT	Mise en place de points et de plans d'actions par GT	Organisation d'une revue sectorielle par le Ministère de la Justice	
Partage accru d'information	Pas de partage d'information institutionnalisé	Existence d'un Fond documentaire sectoriel.	Publication sur le Site Internet du Ministère de la Justice du Fond Documentaire sectoriel	Publication sur le Site Internet du Ministère de la Justice du Fond Documentaire sectoriel	Publication sur le Site Internet du Ministère de la Justice du Fond Documentaire sectoriel	
Diminution des chevauchements dans les appuis des Bailleurs de	Existence de chevauchement	Pas de chevauchement avéré en 2010	Pas de chevauchement avéré en 2012	Pas de chevauchement avéré en 2012	Pas de chevauchement	

Fonds						
Nombre accru de synergies et collaborations entre les acteurs du secteur	0	4	Stratégie de mise en œuvre de la pol. Sect. décidé lors des GT	Stratégie de mise en œuvre de la pol. Sect. décidé lors des GT	Mission de formulation commune	
Fonctionnement opérationnel de la Cour Suprême et du Parquet Général de la République dans le nouveau bâtiment	Inexistant	Lancement du concours d'architecture	Contrat avec l'architecte	Contrat avec l'architecte	Construction du bâtiment	Retard à cause de la procédure des MP et la difficulté de trouver des contractants professionnels.
Utilisation pertinente des motos dans les Tribunaux	Inexistant	Motos en cours d'achat	Achat des motos	Achat des motos et permis pour les utilisateurs	Permis pour les utilisateurs et livraison	
Augmentation du nombre d'échanges entre TR, TGI et niveau central	0	Une réunion des chefs de service	2 réunions des chefs de service	Réunions régulières des chefs de service	Réunion trimestrielle des chefs de service	

État d'avancement des principales activités	État d'avancement :				Commentaires (uniquement si C ou D comme valeur)
	A	B	C	D	
Mise en réseau des bâtiments du Ministère de la Justice		X			
Organisation d'une cellule ICT (recrutement, équipement, réhabilitation)		X			
Formation de la cellule ICT				X	Manque d'implication des membres de la cellule
Elaboration d'un site Internet		X			
Achat d'étagères, de boîte de classement et d'intercalaire pour l'archivage du Ministère de la Justice	X				
Réhabilitation des locaux d'archive CS et archivage		X			
Capitalisation des expériences d'archivage			X		Problèmes de priorisation
Mise en place d'une politique pénale			X		Travail insuffisant du consultant
Soutien à l'inspection des juridictions par l'IGJ		X			
Inspection des prisons par la DGAP et atelier de restitution		X			
Soutien au coaching des autorités dans les prisons par la DGAP		X			
Intégration de logiciel de suivi de traitement des données.		X			
Rédaction d'un annuaire statistique 2012 sur les données 2011			X		Manque de mobilisation des cadres
Mission de suivi de la collecte de données au sein des juridictions et instauration des mesures d'auto corrections des erreurs.		X			
Extension du système de statistiques judiciaires aux juridictions inférieures		X			
Production et diffusion des tableaux de bord trimestriels sur les activités des juridictions supérieures.		X			
Tenue du groupe sectoriel et des groupes thématiques sur base régulière		X			
Mise en place des points focaux			X		Points focaux difficiles à activer et impliquer sur des actions concrètes
Soutien aux réunions entre les chefs de service		X			
Construction de la Cour Suprême				X	Retard suite à la longueur des procédures
Distribution de 36 motos pour les tribunaux de résidence			X		Retard sur l'octroi des permis
Soutien à la commission de libération conditionnelle d'avril et de novembre		X			
Organisation d'un atelier sur la réforme de la procédure de libération conditionnelle		X			
Soutien à la commission de grâce		X			
Mise en place d'un partenariat avec le SPF Justice		X			
Mission de renforcement de la DG avec le SPF Justice		X			
Soutien à la rentrée judicaire et au portes ouvertes		X			

Analyse des progrès réalisés par rapport à l'output : *Analyser la dynamique entre les activités et l'atteinte probable de l'output (voir Guide de rapport des résultats).*	
Lien entre les activités et l'output. (Comment) les activités contribuent-elles (toujours) à l'atteinte de l'output (ne pas discuter des activités en tant que telles ?) :	Les activités mise en œuvre au niveau des services centraux et la DGAP ont contribué à une modernisation des outils et des processus permettant une amélioration de la coordination, une amélioration de l'encadrement par les autorités hiérarchiques et la diminution de la surpopulation carcérale. Malheureusement, les stratégies d'améliorations s'inscrivent très souvent dans des logiques conjoncturelles ou ad hoc au lieu de structurelles. Le programme insistera en 2013 pour institutionnaliser les acquis.
Progrès réalisés par rapport à l'atteinte de l'output (sur la base d'indicateurs) :	Lors de la période sous revue, les principales avancées sont les suivantes : Mise en place d'une cellule ICT avec connexion du Ministère à Internet ; Fonctionnement du service statistique et utilisation des données pour définir la stratégie du Ministère de la Justice Archivage des juridictions de Cibitoke et de Mwaro et des services du Ministère avec une réflexion sur la mise en place d'un profil d'archiviste au Ministère de la Justice. Mise en place de réunion trimestrielle du Ministre de la Justice avec les chefs de service et l'intégration de l'outil statistique a apporté des changements notoires qui sont traduits par une amélioration des indicateurs (rendement, arriéré judicaire, taux prévenus/détenus). Mise en œuvre de la politique sectorielle en coordination avec les acteurs du Ministère de la Justice. La population carcérale a été maîtrisée par la mise en place de mesure de régulation de la population (inspection PGR, libération conditionnelle, mesure de grâce)
Difficultés qui se sont présentées, facteurs d'influence (positive ou négative) :	Les personnes recrutées par le Ministère de la Justice pour la cellule ICT ne sont pas à la hauteur et ne seront pas en mesure de pérenniser l'investissement. Le partenariat avec le SPF Justice est assez lourd à mettre en œuvre. Les processus de définition des besoins, de mise à disposition des experts et de la capitalisation des expertises ne sont pas encore optimal et nécessite un travail supplémentaire de l'équipe sur ce point. Le dossier de construction de la Cour Suprême par son envergure en termes de montants financiers, de réputation reste extrêmement sensible notamment par le fait que les instances burundaises souhaitent construire dans les plus brefs délais et que la CTB est tenue d'un strict respect des principes des marchés publics burundais (concurrence, égalité de traitement et transparence.) En résulte, un désaccord sur la marche à suivre. La motivation acteurs de changement est difficile et nécessite une réflexion poussée sur base des bonnes pratiques enregistrées dans d'autres projets.
Résultats inattendus (positifs ou négatifs)	Mise en place d'un partenariat avec le SPF Justice Appropriation par les chefs de service du système statistique.

2.6.2 Exécution budgétaire

- Volet D AIOJ : 41% si l'on ne tien pas compte du transfert de 2.148.700 € vers AICP. 99% en tenant compte de ce transfert.

- Volet B AICP : 15%
- Volet C AICP : 7%

2.6.3 Critères de qualité

Critères	Note
Efficience	B
Efficacité	B/C
Durabilité	B/C

Ces données (critères de qualité) sont celles qui ont été attribuées par les évaluateurs externes du Programme à mi parcours (rapport juin 2012).

- ⇨ Concernant **l'efficience**, les évaluateurs ont considéré la distinction entre:
  - Efficience de l'équipe du programme : A/B
  - Efficience pour le programme (y inclus le rôle des institutions, structures partenaires) : B/C
- ⇨ Concernant **l'efficacité** les cotes ont été données par les évaluateurs output par output.
- ⇨ Concernant **la durabilité** une différenciation a été apportée entre :
  - La durabilité actuelle des acquis coté « B/C »
  - Le potentiel de durabilité et d'impact coté « B »

2.7 Output 5[15] : Cour Suprême

2.7.1 Analyse des progrès réalisés

Output 5 : Les juridictions sont mieux organisées pour contribuer à l'efficacité et l'équité de la Justice						
Indicateurs	**Valeur de la *Baseline***	**Progrès année N-1**	**Progrès année N**	**Cible année N**	**Cible finale**	**Commentaires**
Existence d'un plan de travail	0	Etudes et réunions de planification	Le plan existe	Existence d'un plan	Existence d'un plan	Il s'agit du plan stratégique de la Cour Suprême déjà élaboré
Existence d'un plan de rationalisation de la gestion du passif et des en-cours	0	Mise en place du système des itinérances	Augmentation du taux de rendement	Augmentation du taux de rendement	Proposition d'un avant projet de loi portant sur l'organisation de la CS et intégrant un filtre des demandes	
Nombre de dossiers en cours et diminution par rapport au début du projet	4584	5982	6250	Diminution et Maîtrise de l'arriéré	Diminution et Maîtrise de l'arriéré	Il ya une augmentation du rendement mais surtout une augmentation de l'offre
Qualité des arrêts rendus par la CS	0	Collecte et tri des arrêts de principe	Les arrêts ont été commentés et validés	Publication de la revue de jurisprudence	Parution de la revue et amélioration des arrêts	Faute de Baseline la qualité ne pourra être appréciée
Nombre d'arrêts rendus par la CS	**589**	**1297**	**1362**	6 dossiers jugés/mois	Le taux de rendement devient conforme au ROI	Le rendement est problématique ; les raisons sont liées au manque de motivation des juges et de moyens suffisants.
Nombre d'arrêts magistraux publiés (en termes d'éclaircissement, d'interprétation ou d'évolution du droit en vue d'améliorer l'efficacité et l'équité de la justice)	0	0	0	Au moins 1 arrêt/trimestre	**Au moins 1 arrêt/trimestre**	La parution prochaine de la revue pour aider à suivre la question
Nombre d'ateliers de réflexion et de débats initiés par la CS sur des questions fondamentales de la justice	**0**	**1** réunion de sensibilisation	**3** réunions avec les chefs de juridictions	Au moins 1 atelier par trimestre	**4/an**	L'adoption du cadre stratégique 2011-2015 permettra l'atteinte de l'indicateur
Fréquence de la participation de la CS aux débats de : politique judiciaire, budget et allocations budgétaires, planification sectorielle, formation des magistrats, déontologie et évolution du droit.	**0**	Participation marginale : la Cour Suprême est rarement à l'origine de ces réunions	Participation plus accrue de la CS dans la coordination et la planification	Participation dans la coordination, la planification et les questions budgétaires discussions	Implication du Bureau de la CS dans les questions stratégiques et budgétaires	La planification stratégique en cours d'adoption aidera à rationnaliser l'action de la CS dans ce domaine
Nombre de descentes sur le terrain	**0**	9 semaines d'itinérance	7 semaines d'itinérance 2 missions d'encadrement 1 session de causerie	Au moins 1 descente sur terrain tous les mois	Au moins 1 descente par mois	**Cf. plan stratégique**

[15] Si le cadre logique contient plus de 3 outputs, copier-coller le chapitre 2.4 et créer le 2.6 pour l'output 4, le 2.7 pour l'output 5, etc.

			judiciaire			
Degré d'amélioration des jugements	**0**	Non mesurable faute de Baseline	**-**	-	**-**	Parution du premier numéro de revue au Q1/2012 et aider à mesurer
Taux de satisfaction des professionnels et des usagers de la justice	Baseline : statistiques du Bureau d'accueil, itinérances, missions d'inspection et d'encadrement	Prédominance de l'insatisfaction : (environs 60%)	Insatisfaction prédomine malgré les mesures prises (circulaires, rencontres entre chefs de juridictions, inspections)		Satisfaction majoritaire des professionnels et des usagers	Effectuer un sondage.
Modalités de communication mises en place et fréquence de leur utilisation	Inexistant	Inexistant	Participation à la conférence des présidents de CS de l'EAC	Participation à la conférence des présidents de CS de l'EAC	Organisation de la conférence des présidents à l'EAC	Non mesurable faute d'outil

État d'avancement des <u>principales</u> activités	**État d'avancement :**				**Commentaires** (uniquement si C ou D comme valeur)
	A	B	C	D	
1. Soutien à la rédaction de l'arriéré judicaire		X			
2. Rédaction d'un nouvel avant-projet de loi sur le fonctionnement de la CS		X			
3. Diffusion des premiers volume de jurisprudence		X			
4. Participation du président de la CS à la conférence des présidents des CS de l'EAC		X			

Analyse des progrès réalisés par rapport à l'output : *Analyser la dynamique entre les activités et l'atteinte probable de l'output (voir Guide de rapport des résultats).*

Lien entre les activités et l'output. (Comment) les activités contribuent-elles (toujours) à l'atteinte de l'output (ne pas discuter des activités en tant que telles ?) :	Comme décrit dans le rapport d'évaluation du projet AIOJ, les activités mises en œuvre dans ce volet n'ont pas contribué à l'atteinte de l'objectif. Un nouvel objectif a été identifié dans le projet AICP intitulé « La capacité institutionnelle et l'image de la Cour Suprême sont renforcées ; elle assume mieux son rôle de garant d'un pouvoir judiciaire indépendant, performant (qualitatif et productif) et redevable ». Les activités a développé seront identifié en 2013 par l'ATI d'appui institutionnel.
Progrès réalisés par rapport à l'atteinte de l'output (sur la base d'indicateurs) :	La principale avancée porte sur l'élaboration d'un avant-projet de loi organisant le fonctionnement de la CS.
Difficultés qui se sont présentées, facteurs d'influence (positive ou négative) :	Les difficultés de stratégie et de mise en œuvre sont dues à la sensibilité politique de la thématique (indépendance de la justice), à un manque de stabilité du poste de président et à une expertise technique de la CTB insuffisante.
Résultats inattendus (positifs ou négatifs) :	L'organisation, après 5 ans d'interruption, de la rentrée judicaire.

2.7.2 Exécution budgétaire

- Volet E AIOJ : 97%

- Volet D AICP : 22% en ne tenant pas compte du transfert de 2.148.700 €. 2% en tenant compte de ce transfert.

2.7.3 Critères de qualité

Critères	Note
Efficience	B
Efficacité	D
Durabilité	B/C

Ces données (critères de qualité) sont celles qui ont été attribuées par les évaluateurs externes du Programme à mi parcours (rapport juin 2012).

- ⇨ Concernant **l'efficience**, les évaluateurs ont considéré la distinction entre:
  - Efficience de l'équipe du programme : A/B
  - Efficience pour le programme (y inclus le rôle des institutions, structures partenaires) : B/C
- ⇨ Concernant **l'efficacité** les cotes ont été données par les évaluateurs output par output.
- ⇨ Concernant **la durabilité** une différenciation a été apportée entre :
  - La durabilité actuelle des acquis coté « B/C »
  - Le potentiel de durabilité et d'impact coté « B »

2.8 Output 6 (projet périphérique BDI0804711)

2.8.1 Analyse des progrès réalisés

Output 6 : Les institutions de la chaine judiciaire fonctionnent de manière plus efficace						
Indicateurs	**Valeur de la *Baseline***	**Progrès année N-1**	**Progrès année N**	**Cible année N**	**Cible finale**	**Commentaires**
Diminution de la durée de la procédure pénale dans les provinces d'intervention (de la PJ au jugement TGI)	Durée totale procédure pénale (dossiers clôturés en 2010): TGI Cibitoke : 31 mois (930 jours/30) TGI Mwaro : 23,5 mois (706 jours/30) TGI Bubanza : 20,8 mois (623 jours/30) TGI Muramvya : 35,3 mois (1058 jours/30)	Pas évaluable sur la première année (temps trop court pour évaluation sur des dossiers de plus de 2 ans en moyenne)	Evaluable seulement pour les dossiers clôturés en 2012 (donc sondage IGJ à effectuer en 2013)	Diminution durée procédure pénale constatée dans les TGI d'intervention	**Diminution durée procédure pénale constatée dans les TGI d'intervention**	Source : enquête célérité de la Justice– Inspection générale – Septembre 2011 - Ministère de la Justice Diminution néanmoins constatée de la durée de la procédure pénale dans les provinces d'intervention pour les dossiers de prévenus détenus (de la PJ au jugement TGI)
Pour les provinces sans établissement pénitentiaire : augmentation du nombre d'audiences au fond en matière pénale pour les prévenus détenus	Pas d'audience itinérante depuis août 2010 organisée pour Mwaro – backlog important de dossiers et de prévenus détenus en souffrance voir base de donnée projet, irrégularités détention préventive Cibitoke : pas d'itinérance depuis en décembre 2009 - backlog important de dossiers et de prévenus détenus en souffrance voir base de donnée projet, irrégularités détention préventive Bubanza et Muramvya : arriéré de dossiers prévenus détenus malgré tenue audiences, irrégularités détention préventive	Tenue mensuelle des audiences itinérantes au fond (TGI Mwaro et Cibitoke) pour les prévenus détenus avec taux de remise de 30% dans les deux provinces (voir base de données projet) – « déstockage dossiers accumulés pour ce groupe cible »	Tenue mensuelle des audiences itinérantes au fond pour les prévenus détenus (plus d'arriéré de dossiers – durées moyenne des dossiers de 2 mois (pour clôture en ce qui concerne les prévenus détenus)	Tenue mensuelle (minimum) des audiences itinérantes au fond pour les dossiers de prévenus détenus avec réduction du taux de remise des dossiers	**Tenue mensuelle (minimum) des audiences itinérantes au fond pour les dossiers de prévenus détenus avec réduction du taux de remise des dossiers**	Cet indicateur est à mettre en lumière avec les données du projet relatives aux prononcés des jugements (pourcentage d'acquittement, de condamnation donnant lieu à libérations pour peines purgées ou condamnation et incarcération) pour une analyse plus fine de la dynamique créée
Les acteurs de la chaine pénale se rencontrent régulièrement pour suivre et coordonner les dossiers en matière pénale	Absence de coordination structurée, régulière et suivie entre police/parquet/TGI/Prison	A Mwaro et à Cibitoke, création d'un cadre de rencontre entre ces acteurs se réunissant régulièrement pour traiter	Création du même cadre à Bubanza et à Muramvya Dans toutes les provinces les acteurs nationaux conduisent eux-mêmes	Les réunions de coordination s'effectuent tous les mois sur les 4 provinces, extension au-delà des 4 provinces et	**Les acteurs judiciaires de la province organisent d'eux-mêmes leurs réunions de coordination autour de la chaine pénale**	Chaque réunion est documentée par un PV technique repris à chaque nouvelle réunion pour évaluation avancées et problèmes constatés sur la chaîne pénale

		du suivi des dossiers de la chaine pénale	les débats (+ présidence Procureurs, coprésidence PDT TGI) et dans ¼ provinces ils font eux-mêmes les PVs	autonomisation (conduite débats et prise de Pvs)	**au niveau provincial + extension nationale bonne pratique ; réunions mensuelles**	

État d'avancement des <u>principales</u> activités	État d'avancement :				Commentaires
	A	B	C	D	
1/ Opérationnaliser la gestion interne des institutions					
Appui à l'équipement et l'archivage des juridictions		X			Effectif à Cibitoke avec plan de classement standard pour toutes les provinces – mise en œuvre en décembre 2012 à Mwaro et 2013 Bubanza et Muramvya
Diffusion dossiers couleurs mineurs (après élaboration et impression en année 1)		X			Effectif sur les 4 provinces en collaboration avec la cellule de protection judiciaire de l'enfance du Ministère de la Justice, reste le suivi à effectuer
Appui informatisation		X			Effectif TGI/parquet de Cibitoke et Mwaro – pour Bubanza et Muramvya (matériel réceptionné mais attente réhabilitation bâtiments) – pas d'avancées sur l'outil de gestion chaine pénale Informatisation prisons Mpimba, Bubanza et Muramvya : réception du matériel effective – déploiement en 2013
Appui à la planification et à l'organisation interne des services 4 provinces (opérationnel et stratégique)	X				Planification stratégique annuelle effective 4 provinces, généralisation par le Ministère à l'ensemble du pays- appui projet pour les 8 provinces du ressort de Bujumbura Mise en place de tableaux synoptiques planification TGI audience sur Cibitoke et Mwaro (Bubanza et Muramvya en 2013) Pas d'avancée sur la question de la planification budgétaire mais réflexion au niveau central amélioration gestion (Direction de l'organisation Judiciaire) – venue audit d'un expert du SPF Justice Belge
Appui à l'encadrement du personnel			X		Organisations dans toutes les provinces de réunions de services (interne TGI, Parquet, entre ces services) avec prise de PV et recherches de pistes d'amélioration / incitation à la planification mensuelle des congés, organisation de descentes encadrement TGI vers TR Constats de peu de leadership des chefs de corps (activité des tribunaux et parquets non encore optimale) – absentéisme AOJ constaté – peu de mesures disciplinaires
Construction extension TGI Bubanza / réhabilitation TGI Muramvya / équipement mobilier Mwaro et Cibitoke Construction conjointe du commissariat provincial Mwaro avec CTB Police (y inclus zone de rétention pour éliminer le « cachot container »)			X		Equipement Mwaro et Cibitoke réalisé – construction avec retards et réhabilitation avec retard (effectif pour 2013) Préparation DAO par expert infrastructures – pas d'avancées construction – accélération processus prévu en 2013
Actions d'appui à la chaine pénale (inspections cachots, itinérances, significations, libérations conditionnelles…)			X		Effectif dans les 4 provinces – réduction des délais pour les dossiers de prévenus détenus, et des arriérés dans ce domaine mais problématique de la pérennisation de ces progrès après la fin de l'appui ; Mise en place de tableaux synoptiques « suivi détention » pour le respect par les parquets des délais de détention préventive (Cibitoke et Mwaro effectif – déploiement en 2013 pour Bubanza et Muramvya) ; Pour l'appui à la libération conditionnelle : effectif auprès de la commission de libération conditionnelle (mars 2012) mais pas encore approche « processus » par les services appuyés ;
2/ Renforcer le fonctionnement horizontal		X			Cadres de concertation mensuels chaine pénale effectifs dans les 4 provinces et pilotés par les acteurs (reste l'appropriation de la rédaction des Pvs) + actions « partages de bonnes pratiques professionnelles » initiées pour les magistrats (siège et parquet) en novembre 2012 (thème de la planification) et AOJ (thème du classement archivage)
3/ Renforcer le			X		Implication en 2012 de la Cour d'Appel de Bujumbura et du Parquet général près la

fonctionnement vertical					Cour d'Appel (appui établissement plans d'action effectif, participation échanges acteurs 4 provinces et co-organisation séances de partage ressort Cour d'Appel 8 provinces) Appui des TGI à encadrer les Tribunaux de résidence de leur ressort dans les 4 provinces effectif Appui Parquets aux inspections cachots et dialogue avec la police (réunions mensuelles) dans les 4 provinces appuyées

Analyse des progrès réalisés par rapport à l'output : *Analyser la dynamique entre les activités et l'atteinte probable de l'output (voir Guide de rapport des résultats).*	
Lien entre les activités et l'output. (Comment) les activités contribuent-elles (toujours) à l'atteinte de l'output (ne pas discuter des activités en tant que telles ?) :	Les activités ont permis de dynamiser et de rationaliser les services des 4 provinces appuyées (dossiers correctement classés à Cibitoke donc faciles à exploiter, début d'une culture de redevabilité entre acteurs où il leur est difficile sans remarque de laisser des dossiers en souffrance). Des progrès en efficacité sont constatés. Néanmoins le chemin est encore long pour un fonctionnement efficient des services. Les magistrats sont difficilement « dynamisables » en termes de temps de travail effectif consacré aux dossiers. L'on constate malgré une implication des chefs plus effective, qu'une « torpeur » est toujours présente dans le fonctionnement. Une réflexion sur la charge de travail doit être lancée (avec l'appui SFP Justice belge) car il apparait que les rendements à atteindre par magistrats (mêmes s'ils ne sont pas encore atteints) n'incitent pas les magistrats à se dépasser.
Progrès réalisés par rapport à l'atteinte de l'output (sur la base d'indicateurs) :	Les indicateurs permettent de montrer une « rationalisation » de l'action des juridictions mais nous n'avons pour l'ensemble des dossiers pénaux pas encore de vision sur l'action en termes de réduction de délais (cf indicateur n°1). Par contre le projet constate une réduction forte des délais pour la thématique spécifique des prévenus détenus où pour toutes les provinces concernées ce dernier est vidé (pas d'arriéré) et fait l'objet d'un traitement sous deux mois. Comme mentionné précédemment cela n'a que peu d'impact sur l'arriéré global (qui inclut l'arriéré des dossiers à prévenus libres)
Difficultés qui se sont présentées, facteurs d'influence (positive ou négative) :	Les difficultés rencontrées sont liées aux mutations fréquentes des chefs, magistrats au-delà des provinces appuyées. Comme les actions ne sont pas encore institutionnalisées, les dynamiques de changements créés sont fragiles en cas de départ des personnes impliquées. Le programme attire régulièrement l'attention des autorités à ce sujet effectue un suivi des mouvements du personnel judiciaire des 4 provinces depuis le début du projet pour objectiver la situation. Une difficulté réside également dans l'absence de vision « manageriale » des chefs de corps et de prise (pouvoir ?) de sanction en cas de défaillances professionnelles de leurs collaborateurs. Par ailleurs, l'on perçoit une torpeur des acteurs peu présents en « temps de travail effectif »
Résultats inattendus (positifs ou négatifs) :	Dynamique de transmission des bonnes pratiques des provinces entre pairs du ressort de la Cour d'Appel de Bujumbura mais également au profit des juridictions spécialisées du même ressort.

2.8.2 Exécution budgétaire

Au 31/12/12, le taux d'exécution budgétaire du résultat 1 était de 61%. Et de 51% pour l'ensemble de ce projet.

2.8.3 Critères de qualité

Critères	Note
Efficience	B

Efficacité	B
Durabilité	B/C

Ces données (critères de qualité) sont celles qui ont été attribuées par les évaluateurs externes du Programme à mi parcours (rapport juin 2012).

- ⇨ Concernant **l'efficience**, les évaluateurs ont considéré la distinction entre:
  - Efficience de l'équipe du programme : A/B
  - Efficience pour le programme (y inclus le rôle des institutions, structures partenaires) : B/C
- ⇨ Concernant **l'efficacité** les cotes ont été données par les évaluateurs output par output.
- ⇨ Concernant **la durabilité** une différenciation a été apportée entre :
  - La durabilité actuelle des acquis coté « B/C »
  - Le potentiel de durabilité et d'impact coté « B »

2.9 Output 7 (projet périphérique BDI0804711)

2.9.1 Analyse des progrès réalisés

Output 7 : La qualité de la justice rendue est améliorée						
Indicateurs	**Valeur de la *Baseline***	**Progrès année N-1**	**Progrès année N**	**Cible année N**	**Cible finale**	**Commentaires**
Amélioration de la compréhension des groupes cibles lors des sessions d'appui conseil sur les sujets de pratique professionnelle abordés (comparaison réponses pré-post tests identiques) – augmentation des bonnes réponses sur base des mêmes tests	**Pas de valeur générique Baseline car en année N-2 car baseline débutée par chaque pré-test pour chaque session d'appui conseil dispensée**	Pour le TGI de Cibitoke, **progression moyenne de 20%** pour les acteurs de l'ordre judiciaire : Pour le TGI de Mwaro **progression de 22% constatée**	Sur la détention préventive : Cibitoke : **32,5%** Bubanza : **37,42%** Muramvya : **28,5%** Mwaro : **32,8%**	Progression constante à chaque session d'appui conseil organisée (pré et post test pour chaque groupe cible)	**Progression constante des groupes cibles lors des sessions d'appui conseil (progression continue à tous les pré/post tests organisés)**	Ces progressions ne font que démontrer qu'à l'issue de l'appui conseil les groupes cibles ont mieux répondu aux questions pré et post test donc assimilé la matière – seul le suivi/ constat des conseillers sur le terrain permettra de voir si ces progressions sont appliquées dans les faits – ceci est planifié pour 2013
Amélioration de la qualité des jugements analysés (selon grille évaluation préétablie) et sondages jugements	**Etude mai 2011 équipe sur la qualité des jugements matière civile et pénale (TGI Cibitoke et Mwaro)**	***Pas de constats d'amélioration à ce stade année 1 temps procédure long***	***Pas de constats d'amélioration à ce stade année 2 temps procédure long – étude à effectuer en année 3 (dossiers 2012)***	Amélioration constats analyse jugements (moins d'éléments qualifiés de « passables » ou « insuffisants »)	Amélioration constats analyse jugements (moins d'éléments qualifiés de « passables » ou « insuffisants »)	Pas d'évaluation sur la qualité des jugements car dynamique à peine lancée et temps notable pour qu'une décision judiciaire après formation soit rendue, rédigée et disponible (cf. temps procédure civile et pénal dans objectif spécifique)

État d'avancement des <u>principales</u> activités	État d'avancement :				Commentaires
	A	B	C	D	
1/ Renforcer les capacités des acteurs					
Renforcement via l'organisation de formations		X			Appui technique CFPJ pour l'élaboration de modules de formation pour les Agents de l'Ordre Judiciaires (5 semaines de formation) et appui formation pour les agents des 4 provinces Centre Ouest Appui technique CFPJ pour l'élaboration de modules AOJ pour l'accueil des justiciables et formation de 20 agents pour les provinces « Centre Ouest » Formation informatique (5 jours) pour les AOJ des provinces de Cibitoke et de Mwaro avec consultant externe et cellule informatique du Ministère de la Justice
Renforcement via l'organisation d'appuis-conseils		X			En 2012, organisation de séances d'appui conseil pour les 4 provinces centre ouest – thématiques développées : Détention préventive : 31 jours d'appui conseils (répartis sur les 4 provinces et par corps (magistrats du siège/magistrats du parquet) soit 4 jours par corps/province Planification : 17 jours d'appui conseils soit 4 jours par province Mandats et Actes : 8 jours d'appui conseils pour 2 provinces : Bubanza et Muramvya donc 4 jours par province
2/ Développement d'études-actions			X		Travail sur la problématique des chambres du conseil à juge unique, travail sur la question des prévenus détenus et l'application des articles 103 et suivants du Code de Procédure Pénale, travail sur la question de la détention préventive, opportunités de poursuites – début travail sur la notion d'individualisation de la peine (équipe CTB) – dialogue avec experts SPF Justice pour renforcer ces études et recommandations

Analyse des progrès réalisés par rapport à l'output : *Analyser la dynamique entre les activités et l'atteinte probable de l'output (voir Guide de rapport des résultats).*

Lien entre les activités et l'output. (Comment) les activités contribuent-elles (toujours) à l'atteinte de l'output (ne pas discuter des activités en tant que telles ?) :	Le renforcement des capacités s'apprécie notamment sur la question de la détention préventive et de la sanction du dépassement des délais. Avant la tenue d'appuis conseils, les acteurs judiciaires indiquaient que la sanction d'un dépassement des délais de détention n'était pas la libération immédiate mais une sorte de « régularisation » (modification des dates, des pièces !) alors que maintenant les acteurs des 4 provinces portent dans leur province et dans le dialogue avec les collègues des autres provinces le discours de libération immédiate ce qui est très positif. Néanmoins comme indiqué précédemment ceci est fragile car l'appui est pour l'instant porté sur la sphère personnelle et non vraiment institutionnelle donc les mutations risquent de grever tous les efforts du projet. L'implication progressive de la Cour d'Appel et de son Parquet, supérieurs hiérarchiques pourra permettre de juguler ce problème. Enfin, l'appui se limite à un renforcement de capacité et cela ne veut pas dire changement in fine de comportement. Des mutations/sanctions récentes de magistrats qui avaient appliqué la loi par l'exécutif amoindrissent ces efforts de changement de comportement conformes à la loi pour des considérations non techniques mais politiques
Progrès réalisés par rapport à l'atteinte de l'output (sur la base d'indicateurs) :	Changement de discours constaté par les acteurs des 4 provinces appuyées notamment sur la question de la détention préventive. Mais de la parole aux actes, quid ?
Difficultés qui se sont présentées, facteurs d'influence (positive ou négative) :	Mutations, intervention de l'exécutif (à l'encontre d'une application sereine de la loi)

Résultats inattendus (positifs ou négatifs) :	Diffusion du discours pour le respect de la loi en matière de détention par les acteurs formés et appuyés au-delà des provinces du centre ouest.

2.9.2 Exécution budgétaire

Au 31/12/12, le taux d'exécution budgétaire du résultat 2 était de 27%.

2.9.3 Critères de qualité

Critères	Note
Efficience	B
Efficacité	B
Durabilité	B/C

Ces données (critères de qualité) sont celles qui ont été attribuées par les évaluateurs externes du Programme à mi parcours (rapport juin 2012).

- ⇨ Concernant **l'efficience**, les évaluateurs ont considéré la distinction entre:
  - Efficience de l'équipe du programme : A/B
  - Efficience pour le programme (y inclus le rôle des institutions, structures partenaires) : B/C
- ⇨ Concernant **l'efficacité** les cotes ont été données par les évaluateurs output par output.
- ⇨ Concernant **la durabilité** une différenciation a été apportée entre :
  - La durabilité actuelle des acquis coté « B/C »
  - Le potentiel de durabilité et d'impact coté « B »

2.10 Output 8 (projet périphérique BDI0804711)

2.10.1 Analyse des progrès réalisés

Output 8 : Les citoyens sont mieux informés sur leurs droits et la procédure et sont responsabilisés par rapport au système						
Indicateurs	**Valeur de la *Baseline***	**Progrès année N-1**	**Progrès année N**	**Cible année N**	**Cible finale**	**Commentaires**
Existence (oui/non) d'un service structuré, dédié à l'accueil des justiciables et accessible délivrant des informations de première et seconde ligne dans les juridictions (niveau TGI) des 4 provinces pilotes	***Constat Cibitoke Mwaro, Bubanza et Muramvya :*** Absence de service organisé et dédié (0 service sur 4 juridictions étudiées) – flux continu justiciables et accès lors des « jours de doléances » organisés par les chefs de juridiction (3/4) mais engorgement et service non qualifié	Stratégie élaborée et validée au niveau ministériel (nouveau paradigme pour l'accueil : notion de filtrage et de rationalisation de l'information – va à l'encontre des pratiques constatées sur le terrain (chefs en permanence sollicités par les justiciables)	Etablissement d'un programme de formation des agents de l'ordre judiciaire pour appliquer l'ordonnance ministérielle (création d'un module formateur et participant avec le CFPJ) + formation 20 AOJ (16 des 4 provinces et 4 pour la Cour d'Appel de Bujumbura)	Mise en place bureau d'accueil pilote à Mwaro + Bubanza et lessons learned	**Mise en place bureaux d'accueil pilotes dans les provinces appuyées et lessons learned pour extension, « kits prêts à l'emploi » au niveau national**	Contrainte d'espace pour l'installation de bureaux d'accueil à Muramvya et Cibitoke
Réduction cas d'intrusion de l'administration dans l'action judiciaire : réduction nombre de placements illégaux de l'administration de justiciables en cachots communaux	***Constat Province Cibitoke et Mwaro :*** Confusion rôle administration-Justice au niveau provincial et communal – (indicateurs) : placements illégaux en garde à vue de la part des administrateurs	Dans la province de Mwaro, 10% des dossiers proposés pour libération car illégaux (5 cas/50 libérations en année 1) lors des inspections cachots sont signalés comme ayant été placés par une autorité administrative Dans la province de Cibitoke, 1,3% dossiers proposés pour libération car illégaux (2/145 libérations en année 1) lors des inspections cachots sont signalés comme ayant été placés par une autorité administrative	2 cas répertoriés en septembre 2012 pour Cibitoke (donc réduction) – plus nombreux cas répertoriés à Bubanza, Muramvya et Mwaro	Absence d'intrusion de l'administration dans la mise en cachot/Garde à vue	**Absence d'intrusion de l'administration dans la mise en cachot/Garde à vue**	Difficulté de récolter ces données dès lors que les parquets se chargent maintenant en autonomie des inspections et ne renseignent pas systématiquement les cas d'intrusion de l'administration
Augmentation de la satisfaction des justiciables constatée	***Constat 4 Provinces:***	***Pas encore d'évolution sur l'effet car pas***	Etude statistique perception accueil (avant	Etude satisfaction 2013 montre une	**Il y a plus de justiciables sondés qui**	

lors de sondages du projet	Population sondée dans les TGI et parquets considérant qu'ils sont mal accueillis physiquement (débout, longue attente), souvent pas accueillis (trop de monde doivent retourner un autre jour) et l'information n'est pas suffisante ni coordonnée (perdus dans les procédures et méconnaissance des spécificités des services judiciaires)	***de mise en œuvre terrain – constat Baseline***	installation bureau réalisée en 2012 – résultats en cours de traitement avec le service statistique du Ministère de la Justice	amélioration de la prise en charge des justiciables dans la fonction d'accueil	**sont satisfaits de la nouvelle structure d'accueil et de l'information données (amélioration par rapport à la situation Baseline) que de personnes mécontentes et qui regrettent l'absence de service (> 50%)**	

État d'avancement des <u>principales</u> activités	**État d'avancement :**				**Commentaires**
	A	B	C	D	
1/ Renforcer les systèmes d'accueil, d'orientation et de conseils juridiques					
Pour les institutions judiciaires		X			Formation en 2012 des agents d'accueil (greffiers) en application de l'ordonnance ministérielle édictée – enquête statistique « satisfaction des justiciables » réalisée pour baseline avant mise en place bureaux d'accueil
Pour les autorités décentralisées			X		Pas d'action spécifique menée à l'attention de ces autorités sauf dans le cadre des actions « chaine pénale » ou tentative de dialogue avec l'administration pour diminuer les ingérences dans la sphère judiciaire
2/ Actions d'information et de responsabilisation					
Avec les acteurs de base			X		Pas d'actions menées car ancrage projet au niveau provincial et non communal
Avec la population			X		Diffusion des affiches « tarifs judiciaires », « déontologie des magistrats », « organisation judiciaires » au niveau des communes, cachots, tribunaux de résidence, TGI… Approche du projet axée sur « l'offre de justice » et non sur la « demande de justice » fortement liée à la société civile donc pas d'accent mis par le projet Pas d'actions directes menées – mais synergie développée avec la société civile notamment dans le cadre de la synergie avec le PIC – ASF intervenant sur 3 des 4 provinces appuyées, dialogue société civile dans le cadre des sous groupes chaine pénale

Analyse des progrès réalisés par rapport à l'output : *Analyser la dynamique entre les activités et l'atteinte probable de l'output (voir Guide de rapport des résultats).*

Lien entre les activités et l'output. (Comment) les activités contribuent-elles (toujours) à l'atteinte de l'output (ne pas discuter des activités en tant	Comme explicité dans l'évaluation mi-parcours du projet, le focus du projet a été mis sur l'offre de Justice (capacité des services judiciaires à améliorer la prise en charge des justiciables) et non sur la demande de justice. Le projet estime que cette « responsabilité » dans un milieu où les besoins sont énormes ne revient pas à l'appui institutionnel mais à un travail soutenu à la société civile, au milieu éducatif. L'amélioration de l'accueil que les juridictions effectueront à l'attention des justiciables sera un premier pas pour l'atteinte de l'output. Il est important néanmoins de considérer que cette nouvelle forme d'accueil est une véritable « révolution culturelle » au Burundi. La population et les acteurs

que telles ?) :	judiciaires sont habitués (même si ceci est non efficace) à avoir accès et demander le recours au chef pour n'importe quelle question tant il y a un déficit de confiance envers les services judiciaires et tant les institutions judiciaires sont difficilement en capacité de donner une information ferme, précise et rapide.
Progrès réalisés par rapport à l'atteinte de l'output (sur la base d'indicateurs) :	Les acteurs semblent favorables à cette « révolution ». Au niveau Ministériel, il y a eu adhésion au nouveau concept d'accueil. Les acteurs ont été formés. Reste la mise en œuvre sujette à questions.
Difficultés qui se sont présentées, facteurs d'influence (positive ou négative) :	Inertie des agents de l'ordre judiciaire (greffiers) à être formés sans reconnaissance spéciale (prime) de leur « nouveau » statut de chargé d'accueil. Risque de chefs récalcitrants à passer d'un contact permanent avec la population à un contact différé et pris en charge par d'autres services.
Résultats inattendus (positifs ou négatifs) :	Rien à signaler à ce stade

2.10.2 Exécution budgétaire

Au 31/12/12, le taux d'exécution budgétaire du résultat 3 était de 11%.

2.10.3 Critères de qualité

Critères	Note
Efficience	B
Efficacité	C
Durabilité	B/C

Ces données (critères de qualité) sont celles qui ont été attribuées par les évaluateurs externes du Programme à mi parcours (rapport juin 2012).

- ⇨ Concernant **l'efficience**, les évaluateurs ont considéré la distinction entre:
  - Efficience de l'équipe du programme : A/B
  - Efficience pour le programme (y inclus le rôle des institutions, structures partenaires) : B/C
- ⇨ Concernant **l'efficacité** les cotes ont été données par les évaluateurs output par output.
- ⇨ Concernant **la durabilité** une différenciation a été apportée entre :
  - La durabilité actuelle des acquis coté « B/C »
  - Le potentiel de durabilité et d'impact coté « B »

3 Thèmes transversaux

Expliquez comment l'intervention a tenu compte des thèmes transversaux.

3.1 Genre et mineurs

Il était prévu par le DTF des projets AIOJ et AJCO que l'aspect genre et enfants soit intégré au sein des différentes activités développées en fonction de leur pertinence.

Concernant le genre, une certaine sensibilité à la question est présente dans la gestion des ressources humaines liée aux différentes activités du projet AIOJ. Pour l'instant, cette question n'est que peu développée dans les stratégies de formation du CFPJ, car le centre a été récemment mis en place il y a seulement deux ans. Maintenant qu'il passe à la phase de développement stratégique, la question du genre sera intégrée, aussi bien dans les curricula que dans la gestion des ressources humaines et des plans de carrière des magistrats. Néanmoins, 20% des formateurs du pool sont des femmes et 30% des magistrats en formation sont des femmes. Ce % est supérieur à celui du nombre de femmes magistrates.

La CTB a soutenu avec Terre des Hommes, l'introduction d'un module sur la justice juvénile. Il sera prêt à être dispensé à partir d'août 2013.

Le résultat 4 appuyant les services centraux, l'équipe programme relève l'accent sur la vulnérabilité des femmes lors des activités menées par la DGAP dans les prisons.

La question du genre et des enfants est abordée plus substantiellement pour le projet AJCO dans les activités liées à la chaîne pénale : des points focaux pour les violences basées sur le genre (VBG) et pour les mineurs en conflit avec la loi ont été désignés au niveau des provinces pilotes et participent aux réunions de coordination des acteurs de la chaîne pénale dans ces provinces ; des dossiers judiciaires spécifiques pour les mineurs en conflit avec la loi ont été élaborés et distribués au sein des TGI des provinces pilotes. Ces groupes cibles sont également pris en considération dans le cadre des activités visant l'amélioration des conditions de détention. Par ailleurs, il est envisagé de développer à partir de cette année une stratégie de « groupes vulnérables » (enfants et femmes) pour un meilleur accueil des justiciables.

3.2 Environnement

Les contraintes environnementales sont prises en compte notamment en privilégiant, quand c'est possible, la réhabilitation à la construction. S'agissant des nouvelles infrastructures, le budget supplémentaire d'un million d'euro permettra de financer également la récolte des eaux de pluie et des réseaux photovoltaïques.

3.3 Autre

VIH-SIDA : La ligne budgétaire VIH/SIDA a été supprimée du budget de AICP au moment de la dernière SMCL. Or la Burundi étant un pays pilote dans la mise en place et mise en

œuvre d'une Politique interne contre le VIH/SIDA à la CTB, la Représentation de la CTB au Burundi, en partenariat avec chacun des projets dans le pays (à travers un représentant ou point focal VIH/SIDA au sein de chaque projet), va mener des activités de sensibilisation et de diffusion de cette politique au sein de la CTB au Burundi. A ce stade, un Plan d'action pour 2013 a été dressé.

Ann Ireland (ATJ) est le point focal VIH/SIDA pour le Programme Justice.

4 Pilotage et apprentissage

4.1 Plan d'action

Note au lecteur : Le présent plan d'actions est issu desrecommandation de l'évaluation externe du programme validé par la SMCL du 12/10/2012.

Plan d'action	Source	Acteur	Date limite
Renforcer la vision de développement institutionnel du CFPJ (articulation formation initiale/continue, formation spécialisée, RH, financement, pool de formateur, procédure des gestions administratives et financière).	Rapport d'évaluation externe	*ATI Pédagogie*	*Q4 2013*
Réduire les risques de substitution: En opérant un transfert progressif de la fonction « coach technique » du conseiller provincial aux chefs de juridictions.	Rapport d'évaluation externe	*Equipe CO*	*Q4 2013*
Améliorer l'appui et consolider les liens avec la Cour d'Appel et le Parquet général près la Cour d'Appel ainsi que la Cour Suprême et le Parquet général près la Cour suprême	Rapport d'évaluation externe	*Equipe CO*	*Q1 2013*
Mettre en place des outils de mesure de changements qualitatifs et de changements de comportement à tester dans deux provinces et étendre aux autres par la suite.	Rapport d'évaluation externe	*Equipe CO*	*Q3 2013*
Intensifier le plaidoyer au niveau central à partir de l'action «pilote»	Rapport d'évaluation externe	*Equipe programme*	*Q4 2013*
Renforcer la Cour Suprême eu égard au rôle qui lui est dévolu dans la Constitution, mais aussi dans un souci d'équilibrage des appuis entre le Ministère de la Justice et le pouvoir judiciaire.	Rapport d'évaluation externe	*ATI Appui Instit*	*Q4 2013*
Formaliser les liens CTB Justice et CTB Police pour l'action «chaîne pénale ». Il est conseillé que le programme police et le programme justice de la CTB unissent leur action autour d'un même résultat : celui du bon fonctionnement de la chaîne.	Rapport d'évaluation externe	*DELCO*	*Q4 2013*
Organisation d'un renforcement des capacités en développement institutionnel, y inclus analyses et approches systémiques et stratégies flexibles de développement institutionnel, pour l'équipe du programme (ATI, experts nationaux et DI).	Rapport d'évaluation externe	*DELCO*	*Q4 2013*
Capitaliser les outils, instruments, approches et stratégies de renforcement des juridictions provinciales, sur base des expériences des	Rapport d'évaluation externe	*DELCO*	*Q4 2013*

provinces pilotes.			
Assurer un appui régulier, un « backstopping » de qualité, en phase avec les enjeux et complexités auquel le programme justice est confronté. (Six semaines / an minimum.)	Rapport d'évaluation externe	*DELCO*	*Q4 2013*
Renforcer la cellule ICT pour pouvoir couvrir les besoins hors Bujumbura.	Rapport d'évaluation externe	*ATI Info*	*Q4 2013*
Renforcer les compétences de gestion des services du Ministère et des juridictions en termes de gestion des ressources humaines que de gestion des moyens de fonctionnement et de gestion budgétaire.	Rapport d'évaluation externe	*ATI Appui Instit*	*Q4 2013*
Renforcer les compétences de planification et de justification budgétaire de la DG par la création d'une DAF.	Rapport d'évaluation externe	*DELCO*	*Q4 2013*

4.2 Enseignements tirés

Tirer les enseignements importants de l'expérience de l'intervention. Les enseignements tirés sont de nouveaux savoirs qui doivent demeurer dans la mémoire institutionnelle de la CTB et des partenaires. Ils peuvent être tirés d'activités, d'outputs, de l'outcome (ou d'une combinaison de niveaux ou de tout autre aspect de l'intervention et de son contexte).

Enseignements tirés	Public cible
Dans le cadre d'appui institutionnel, prévoir une phase d'immersion « inception phase » Pour ce type de projet institutionnel et vu la faiblesse actuelle du secteur au niveau ministériel et judiciaires, nécessité prévoir dans le cadre d'un programme une phase d'immersion (3-4 ans) où les résultats attendus ne s'évaluent pas en matière quantitative (cadre logique et data chiffrée) mais en termes de processus de changements organisationnels, comportementaux…	Formulateurs de Programme et de DTF
Promouvoir l'encadrement hiérarchique – « vision top-down » Encadrement hiérarchique et disciplinaire au sein de l'institution partenaire comme préalable indispensable pour toute approche durable au niveau de projets pilotes. Nécessité d'intégrer cet aspect dès le début de l'intervention sinon aucune appropriation nationale durable attendue de manière réaliste	Autorités hiérarchiques judiciaires et ministérielles
Définir des objectifs clairs et précis Séquençage des priorités d'action indispensable compte tenu de la faiblesse du secteur : éviter la formulation d'objectifs trop vagues (géographiquement mais aussi sur les thématiques développées) car effets des actions niveau très « micro »	Formulateurs de Programme et de DTF

Développer des partenariats d'expertise Privilégier la collaboration d'institutions «jumelles », dialogues entre pairs pour plus de légitimité de l'assistance technique ponctuelle donnée (partenariat Ministère de la Justice Belge et Burundais) – appropriation plus simple si un greffier recommande des actions à un greffier… ou encore d'un procureur à un procureur…un juriste gestionnaire du projet (indispensable dans ses fonctions de gestionnaire de programme et sur ses appuis techniques généraux) demeure nécessaire mais doit être complété par une action d'appui conseil par corps ponctuelle pour plus de perméabilité des groupes cibles au changement	Formulateurs de Programme et de DTF
La possession de données fiables et pertinentes améliore le dialogue technique La définition d'indicateurs sectoriels et ensuite la mise en œuvre d'un système d'information enrichissent le dialogue sectoriel et permettent d'apporter des mesures adaptées et acceptables aux dysfonctionnements**.**	Ministère de la Justice
Mise en place d'une équipe pluridisciplinaire dans les projets d'appuis institutionnels Un projet d'appui institutionnel suppose la mobilisation de plusieurs expertises dont sectorielle, planification, financières, infrastructure, informatisation, gestion documentaire. La mise en place d'un pôle de modernisation à un effet très bénéfique sur le programme et l'intérêt qu'il suscite chez les partenaires.	Formulateurs de Programme et de DTF
Favoriser des ancrages multiples La mise en œuvre de changement peut-être favorisé par des ancrages à différents niveaux de l'institution (central/périphérique) ou en dehors de l'institution (parlement) afin d'utiliser les dynamiques des différentes institutions comme facteur de succès.	Formulateurs de Programme et de DTF
Lancer les procédures de gestion des connaissances et de capitalisation dès le début L'information générer par les projets sur les activités doit faire l'objet de procédures initiées dès le début du projet.	Equipe programme
Les projets d'appui institutionnel dans doivent faire l'objet de backstopping régulier La mise en œuvre de stratégie de développement institutionnel est une action itérative qui nécessite de manière régulière des points de vue externe afin d'intégrer le contexte mais de rester en accord avec les principes généraux.	

5 Annexes

5.1 Cadre logique d'origine

Inclure le cadre logique d'origine

5.2 Cadre logique mis à jour

Inclure le cadre logique mis à jour s'il a changé au cours des 12 derniers mois ou si le présent rapport des résultats propose un nouveau cadre logique mis à jour.

5.3 Aperçu des MoRe Results

Résultats ou indicateurs du cadre logique modifiés au cours des 12 derniers mois ?	NA
Rapport de *Baseline* enregistré dans PIT ?	
Planning de l'EMP	jj/mm/aaaa
Planning de l'évaluation finale	jj/mm/aaaa
Missions de backstopping depuis le 01/01/2012	

5.4 Rapport « Budget versus Actuels (y – m) »

Voir documents annexés.

5.5 Ressources

Dans la présente annexe optionnelle, les interventions doivent mentionner tout matériel disponible sur les effets de l'intervention sur les bénéficiaires. Le recours à du matériel utilisant des méthodes centrées sur les bénéficiaires est grandement apprécié (« story telling »…). Indiquer également si du matériel audiovisuel, des études, des rapports de capitalisation ou des publications (scientifiques) mettant en évidence les effets de l'intervention sur les bénéficiaires, ont été produits et sont disponibles.

5.6 Décisions prises par la SMCL et suivi

Fournir un aperçu des décisions stratégiques importantes prises par la SMCL et assurer le suivi de ces décisions.

Décision à prendre					Action			Suivi	
Décision à prendre	**Période d'identification**	**Timing**	**Source**	**Acteur**	**Action(s)**	**Resp.**	**Date limite**	**État d'avancement**	**Statut**
SMCL du 03/11/2011									
Procéder à une évaluation commune des projets composant le programme Justice (phase initiale pour BDI1006711, mi terme pour BDI0804711 et final pour BDI0703511).	Du début des projets à aujourd'hui	Q2 2012	Proposition Programme Justice	SMCL et PO	Réalisation d'un Rapport d'évaluation du Programme Justice (AIOJ – évaluation finale, AJCO – évaluation mi-parcours et AICP – lancement)	Stoop Consulting	Prévue pour Mai 2012	Rapport final datant du 26/06/2012	Fait
SMCL du 13/03/2012									
Validation du Rapport annuel d'activités 2011	Année 2011	Q1 2012	SMCL	SMCL / Programme	Validation du Rapport annuel 2011	SMCL / Programme	Q1 2012	Rapport d'activités 2011 validé	Fait

Préparation de la clôture du projet AIOJ	2012 / 2013	2012	Convention spécifique de AIOJ	Programme	Transfert des contrats de 2 AT nationaux de AIOJ à AICP validé ; Cession des 4 véhicules de la CS au MJ est postposée à la fin de AIOJ (avril 2013)	Programme	Avril 2013	Le transfert des 2 AT de AIOJ à AICP a été effectué	En cours
Transfert des activités de construction de la CS de AIOJ vers AICP	2012	Q2 2012	Proposition Programme Justice	SMCL / Programme	Transfert du budget de construction d'un projet à l'autre	Programme	Avant la fin 2012	Le Ministère des Relations Extérieures suit le dossier	En cours
Transfert du reliquat de AOC MiniRelex à AICP au lieu d'à AIOJ	2012	2012	Proposition Programme Justice	SMCL / Programme	L'affectation budgétaire de ce reliquat, à l'informatisation du MJ a été validée par la SMCL	SMCL		Accord d'affectation du reliquat sur AICP, mais reliquat non encore déterminé et donc non encore affecté	Fait

Evaluation externe du programme justice		Mai 2012	SMCL	SMCL et PO	Le programme transfère les TDR de l'évaluation aux membres de la SMCL	Stoop Consulting	Prévue pour Mai 2012	Rapport final datant du 26/06/2012	Fait
SMCL du 12/10/2012									
Validation de l'évaluation externe du programme justice de juin 2012 et réorganisation du projet AICP		Q4 2012	Rapport d'évaluation	SMCL	Prise en compte des recommandations issues de l'évaluation	Programme	SMCL octobre 2012	Validé	En cours
Propositions de réallocations budgétaires, de restructuration et de modifications pour AICP	2012	Q4 2012	Proposition Programme	SMCL / Programme		Programme		Accepté	Fait
Transferts des reliquats des projets « Appui au Parlement » et « Appui au Ministère des Relations Extérieures »	2012	Q4 2012	Proposition Programme Justice	SMCL / Programme	Reliquat du projet « Appui au Parlement » vers le projet AICP – un montant TVA est encore à récupérer Reliquat du projet « Appui au Ministère des Relations Extérieurs » vers le projet AICP - Reliquat non encore valorisé avec précision. Un marché public encore en cours	Programme / Ministère des Relex		En cours	En cours

					d'exécution				
Les propositions d'affectation des véhicules et des modalités de transfert du staff support du projet AIOJ vers le projet AICP sont acceptées	2012 / 2013	Q4 2012 / 2013	Proposition Programme	Programme	Cession rapide de 4 véhicules à la CS et d'un véhicule au CEDJ; transfert des autres véhicules sur AICP ; Une rupture de contrat à l'amiable sera fait pour les RH de la cellule de support de AIOJ à la fin 2012 et un nouveau contrat sera établi sur AICP	Programme	Avril 2013	Cessions véhicules réalisées ; transfert RH de support de AIOJ vers AICP réalisé	Fait